



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Inspection Générale des Affaires Culturelles

N° 2018-04

**ÉVALUATION DU PROGRAMME *ERASMUS* +
DANS LES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES
DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET
CONTRIBUTION A L'ÉLABORATION D'UN
« *ERASMUS* DE LA CULTURE »**

Avril 2018

Claire LAMBOLEY

**Inspectrice générale des affaires
culturelles**

Benoît PAUMIER

Inspecteur général des affaires culturelles



Ministère de la Culture

IGAC

17 OCT. 2017 / 135

Le Directeur du Cabinet

Note à l'attention de

Madame Ann-José ARLOT
Cheffe du service de l'inspection générale des affaires culturelles

Paris, le **17 OCT. 2017**

Nos réf. : TR/2017/P/26096/CRA

Objet : Évaluation des programmes *Erasmus* et *Erasmus +* dans les écoles nationales supérieures du ministère de la Culture.

Depuis 2014, le programme *Erasmus* a été renforcé par *Erasmus +* qui vise à favoriser la mobilité des étudiants, des apprentis et des jeunes diplômés, mais aussi celle des enseignants et des intervenants. En signant cette nouvelle charte applicable sur la période 2014-2020, les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture ont inscrit les objectifs de modernisation de la formation et de coopération internationale dans leur stratégie de développement, visant ainsi à favoriser la mobilité des 30 000 étudiants.

Alors que la ministre porte au niveau européen, dans le cadre du projet présidentiel de relance de l'Europe des citoyens par la culture, la mise en place d'un « *Erasmus de la culture* », je souhaite que l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC) diligente une mission d'évaluation des dispositifs déjà existants dans les écoles nationales supérieures comme *Erasmus* et *Erasmus +*, destinés à soutenir la mobilité internationale.

Dans la perspective de la transposition plus large de ces programmes, pour encourager la circulation des créateurs, des artistes, des professionnels de la culture et des métiers d'art, la mission de l'IGAC devra :

- recenser les établissements signataires de la charte *Erasmus*, puis de la charte *Erasmus +*, et identifier les freins éventuels à la participation des établissements à ce programme ;
- évaluer les effets de la mise en œuvre du nouveau programme depuis 2014 sur la mobilité des étudiants et des personnels ou intervenants, son impact, tant sur la stratégie internationale des établissements que sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, en vérifiant par ailleurs si un volet concernant la formation des adultes a été développé dans ces établissements ;

.../...

- repérer les expériences menées par les écoles nationales supérieures en matière de jumelages ou d'échanges avec d'autres établissements en Europe et dans le monde ;
- recenser d'autres éventuels dispositifs de soutien en vue d'en faire apparaître les de bonnes pratiques.

Vous vous appuyerez sur des comparaisons européennes, en examinant notamment les dispositifs existant développés en Allemagne et en Italie.

Vous formulerez des propositions dans la perspective de la création, au niveau européen, d'un *Erasmus* de la culture, et signalerez les secteurs à privilégier dans l'objectif d'une première expérimentation de cette initiative en 2018.

Je vous remercie de me faire parvenir vos conclusions en début d'année prochaine, ainsi qu'une note d'étape, si cela s'avère nécessaire.



Marc SCHWARTZ

Copies :

- Madame Laurence TISON-VUILLAUME, directrice-adjointe du cabinet ;
- Madame Frédérique GERARDIN, conseillère en charge des questions européennes et internationales, de la francophonie et du patrimoine ;
- Madame Claire GUILLEMAIN, conseillère chargée de l'action territoriale, du soutien à la création et aux artistes et des relations sociales ;
- Monsieur Pierre-Emmanuel LECERF, conseiller en charge du numérique, des industries culturelles et des médias ;
- Monsieur Hervé BARBARET, secrétaire général ;
- Monsieur Vincent BERJOT, directeur général des patrimoines ;
- Madame Régine HATCHONDO, directrice générale de la création artistique ;
- Monsieur Martin AIDARI, directeur général des médias et des industries culturelles ;
- Madame Frédérique BREDIN, présidente du Centre national du cinéma et de l'image animée.

Synthèse

La mission consacrée au programme *Erasmus +* dans le domaine de la culture avait pour double objet d'une part d'établir un bilan et des perspectives pour la mise en œuvre de ce programme dans les écoles nationales supérieures sous tutelle du ministère de la culture, d'autre part de contribuer à la réflexion sur la création d'un « *Erasmus de la culture* », programme européen qui serait destiné à soutenir et dynamiser la mobilité des artistes et professionnels de la culture.

S'agissant de l'enseignement supérieur, les rapporteurs ont, comme les y invitait la lettre de mission, porté une attention prioritaire au périmètre des 40 écoles nationales supérieures sous tutelle du ministère, tout en analysant plus largement le déploiement d'*Erasmus* dans l'ensemble des 99 établissements qui constituent l'Enseignement supérieur Culture (ESC).

Le constat est celui d'un bon niveau de participation au programme : alors que l'ESC rassemble 1,5% des étudiants français, il représente 3,2% des étudiants bénéficiaires d'une mobilité *Erasmus*, selon les chiffres de l'Agence *Erasmus*. Environ 1300 étudiants de l'ESC par an bénéficient d'une mobilité, dont environ 1000 en formation dans une école nationale supérieure au statut d'établissement public national. Ces mêmes écoles accueillent environ 800 étudiants étrangers en mobilité *Erasmus* par an. Les mobilités concernent également 200 enseignants ou personnels administratifs de l'ESC par an.

Au total, 77 écoles sont signataires de la Charte *Erasmus +*, représentant 90% des effectifs d'étudiants de l'ESC. Parmi ceux-ci, l'enquête menée par la mission auprès des établissements publics nationaux permet d'estimer qu'environ 42% des étudiants des écoles nationales supérieures d'architecture partent au titre d'une mobilité à l'étranger, dont 26% au titre d'une mobilité à laquelle contribue le programme *Erasmus*. Le bilan est plus inégal dans les autres secteurs : plusieurs écoles nationales ou territoriales d'art ont rendu obligatoire une mobilité à l'étranger, tandis que d'autres écoles, notamment dans le domaine du spectacle vivant, apparaissent peu voire pas impliquées dans les mobilités sortantes prévues par ce programme.

Le programme *Erasmus +* a eu des retombées positives sur les écoles en contribuant à leur ouverture européenne et internationale, et en inscrivant la mobilité à l'étranger des étudiants dans les parcours de formation. Permettant de multiplier les contacts entre les écoles françaises et leurs homologues européennes, il contribue ainsi à la modernisation et à l'insertion des écoles dans le contexte international, et ainsi à la diversification de la formation des futurs professionnels de la culture.

Toutefois, l'ESC ne profite de ses avantages qu'inégalement et imparfaitement. Nombre d'écoles, de petite taille, se heurtent à la complexité du dispositif, et l'ensemble des possibilités ouvertes par le programme, telles que les mobilités de stage, les mobilités d'enseignants et de personnels administratifs, ou les partenariats stratégiques entre les établissements, ne sont généralement pas ou peu exploitées, à quelques exceptions remarquables. Aussi la mission est-elle conduite à formuler plusieurs propositions afin de permettre aux établissements de mieux tirer parti de ce programme, notamment ceux du secteur de la création artistique.

Ces recommandations concernent tant le pilotage par l'administration centrale, qui doit être rendu plus cohérent et s'exercer en partenariat avec l'Agence *Erasmus+*, que l'implication des établissements eux-mêmes.

Une plus forte intégration de l'international dans la stratégie des établissements, le renforcement de la mutualisation entre les écoles ou entre celles-ci et d'autres établissements d'enseignement supérieur, une meilleure diffusion des bonnes pratiques et de l'information sur les différents volets du programme, une clarification des principes de la gestion des dispositifs de bourses à la mobilité, le développement des mobilités de stage et des mobilités d'enseignants et de personnels administratifs, sont autant de mesures qui doivent permettre à l'ESC de profiter pleinement du programme *Erasmus +*, et d'entrer de plain-pied dans le futur programme qui débutera à partir de 2021.

Dans la mesure où les mobilités des jeunes à l'étranger constituent aujourd'hui une priorité, la mission préconise également une extension des bourses d'aide à la mobilité du ministère de la culture, qui ont fait la preuve de leur efficacité dans les écoles d'architecture, à l'ensemble des établissements relevant de l'ESC.

La nécessité de développer la mobilité dans le secteur de la culture en Europe ne se limite toutefois pas aux seuls établissements d'enseignement supérieur, mais doit concerner aussi l'ensemble des professionnels, pour prendre la forme d'un « *Erasmus* de la culture ».

Les besoins exprimés par les professionnels concernent non seulement la possibilité de se déplacer dans un objectif de formation, mais également de découvrir d'autres formes de culture, d'organisation des métiers, des techniques différentes, de rencontrer des homologues et tisser des liens, de s'intégrer dans des réseaux, préludes à des coopérations durables et des réalisations en commun, ou encore de faciliter l'accueil en résidence. L'ensemble des métiers de la culture sont concernés : artistes, mais également architectes, professionnels du patrimoine, éditeurs, libraires, traducteurs, professionnels des métiers d'art, de l'image et du son, etc.

Or, le constat aujourd'hui en France et en Europe est celui d'une multiplicité de dispositifs, très partiels et limités dans leur ampleur. Les programmes européens, qu'il s'agisse d'Europe créative ou d'*Erasmus +* ne sont pas directement accessibles aux candidatures individuelles, et ne couvrent pas les différents besoins de mobilité de l'ensemble des catégories de professionnels de la culture.

Aussi, la mission recommande la mise en place d'un dispositif spécifiquement dédié à la mobilité culturelle, afin d'engager une véritable dynamique, dans la suite du succès d'*Erasmus*. Ce dispositif devrait être accessible aux demandes individuelles, ouvert à l'ensemble des métiers de la culture, et flexible sur les objectifs de mobilité et de durée envisagés. Il devrait être ciblé sur la mobilité à l'intérieur de l'espace européen. Son organisation concrète pourrait s'inspirer de dispositifs existants, tels que ceux mis en place par la Fondation européenne pour la culture, le Nordic Fund, ou le Fonds Roberto Cimetta, afin d'être proche des professionnels et apporter une contribution effective aux échanges entre professionnels européens.

Un tel dispositif pourrait constituer un volet autonome soit au sein du programme Europe créative soit du programme *Erasmus +*, en fonction des orientations retenues pour le futur cadre financier pluriannuel de l'Union européenne. Selon les ambitions affichées sur son ampleur et ses modalités d'application, son montant pourrait s'établir entre 50 et 120 millions d'euros sur la période 2021-2027 pour la totalité des pays concernés.

Liste des recommandations relatives au développement du programme *Erasmus* + dans l'enseignement supérieur culture

I – Pour l'administration centrale

- 1- Devenir partenaire de l'Agence *Erasmus* +, dans la perspective d'une participation aux instances de cette agence à compter de 2021, développer avec elle dès 2018 des initiatives de communication, d'information et de suivi en direction des écoles,
- 2- Clarifier le pilotage par l'administration centrale, en désignant au sein des services du secrétariat général un interlocuteur unique pour l'Agence *Erasmus* +, renforcer et mieux structurer le suivi du programme par les entités concernées en administration centrale,
- 3- Constituer et animer le réseau de l'ensemble des responsables *Erasmus* des établissements, sur la base a minima d'une journée de formation et d'échanges annuelle, en lien avec l'Agence *Erasmus* + France,
- 4- Créer avec l'Agence *Erasmus* + France un réseau de développeurs *Erasmus*+ sur les territoires, constitué de responsables *Erasmus*+ des établissements d'enseignement supérieur,
- 5- Inscrire à l'ordre du jour des travaux du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC) deux thèmes de travail : les stratégies internationales et de développement de la mobilité des établissements, les grands principes de la gestion des bourses à la mobilité mise en œuvre par les établissements,
- 6- Intégrer la dimension internationale dans la stratégie de l'ensemble des établissements et leur fixer des objectifs de mobilité internationale au moyen des contrats de performance ou des lettres de mission adressées aux directeurs,
- 7- Encourager toutes les formes de mutualisation entre les écoles ou avec d'autres établissements d'enseignement supérieur dans la perspective de faciliter la participation au programme *Erasmus*,
- 8- Etudier la possibilité d'étendre le soutien financier du ministère de la culture à la mobilité internationale des étudiants à l'ensemble des établissements relevant de l'Enseignement supérieur culture.

II – Pour les établissements d'enseignement supérieur

- 9- Développer les mobilités de stage, notamment dans les secteurs du spectacle vivant et des arts plastiques.
- 10- Développer les mobilités pour les enseignants et les personnels administratifs, les valoriser dans leurs parcours de carrière.
- 11- Mieux faire partager l'information et les retours d'expérience sur les séjours *Erasmus*,

- 12- Favoriser la professionnalisation des responsables en charge du programme *Erasmus +*,
- 13- Développer toutes formes de mutualisation avec d'autres établissements, au sein des COMUE, ou avec des écoles du même secteur ou territoire, examiner avec elles les possibilités de constituer un consortium,
- 14- Utiliser davantage les possibilités de coopération internationale entre les établissements ouverts par la clé 2 (partenariats stratégiques) du programme *Erasmus +*,
- 15- Accroître la mobilité entrante et améliorer les conditions d'accueil des étudiants étrangers,
- 16- Développer l'offre de formation en langues étrangères et en français langue étrangère, en s'appuyant notamment sur les possibilités de mutualisation avec d'autres établissements d'enseignement supérieur.
- 17- Mettre en place des commissions internationales dans les établissements de moyenne et grande tailles qui en sont encore dépourvus.

Sommaire

Lettre de mission

Synthèse

Recommandations

Introduction 1

Première partie : Erasmus + dans l'Enseignement supérieur Culture

1..... Les possibilités offertes par le programme *Erasmus +* s'intègrent dans un contexte généralement ouvert sur l'international..... 4

1.1 Le programme *Erasmus +* 4

1.2 L'ouverture à l'international des établissements dépasse le seul cadre d'*Erasmus +*. 5

2..... Les mobilités *Erasmus +* dans l'enseignement supérieur Culture : un bilan positif, mais inégal, avec des marges de progression significatives 7

2.1 Un bilan positif pour la mobilité étudiante, plus modeste pour la mobilité des personnels..... 7

2.1.1 L'enseignement supérieur Culture est globalement bien impliqué dans le programme *Erasmus +* pour la mobilité étudiants sortante..... 7

2.1.2 La mobilité entrante est substantiellement développée dans l'Enseignement supérieur Culture 8

2.1.3 Les écoles utilisent peu *Erasmus +* pour la mobilité des enseignants ou des administratifs, ou pour la formation continue qui y est peu développée..... 8

2.2 Le recours à *Erasmus +* est toutefois très hétérogène 9

2.2.1 La mobilité étudiante sortante varie fortement selon les secteurs..... 9

2.2.2 Les modalités d'accueil des étudiants étrangers sont inégales..... 12

2.3 L'hétérogénéité de la mobilité sortante tient à différents facteurs 13

2.3.1 La durée et l'organisation des cursus, la nature des formations..... 13

2.3.2 Les effectifs et le positionnement des agents dédiés à ces questions dans les écoles 14

2.3.3 Des capacités de financement très hétérogènes..... 14

2.4 L'implication des établissements est insuffisamment stimulée et accompagnée 17

2.4.1 Les écoles sont insuffisamment encouragées à développer leur implication dans l'international et à définir leur stratégie en la matière..... 17

2.4.2 Le pilotage par l'administration centrale de la mobilité internationale dans l'enseignement supérieur Culture manque encore de cohérence et d'efficacité 18

2.4.3 Un défaut d'information et d'échange de bonnes pratiques..... 19

2.4.4 Nombre d'écoles n'atteignent pas la taille critique pour gérer des mobilités, mais elles restent réticentes à unir leurs efforts..... 20

2.4.5	Les procédures <i>Erasmus</i> + sont complexes et rigides et les dispositifs proposés parfois insuffisamment adaptés aux spécificités du secteur	20
2.4.6	La question des langues.....	21
3.....	Préconisations pour développer les mobilités <i>Erasmus</i> + dans l'enseignement supérieur Culture	21
3.1	Clarifier et renforcer le pilotage et l'animation du dispositif par le ministère de la Culture, en lien avec l'agence <i>Erasmus</i> + France	22
3.1.1	Devenir partie prenante de l'agence <i>Erasmus</i> +	22
3.1.2	Clarifier le pilotage, renforcer et mieux structurer le suivi de ces questions en administration centrale	22
3.2	Structurer et accompagner l'implication de l'ensemble des écoles.....	23
3.2.1	Fixer des objectifs aux établissements et pousser au développement d'une approche plus stratégique de la mobilité	23
3.2.2	Soutenir toutes les formes de mutualisation entre les écoles	23
3.2.3	Conforter l'autonomie des établissements dans la gestion des bourses à la mobilité sur la base de quelques grands principes	24
3.2.4	Etudier la possibilité d'étendre le soutien financier du ministère à la mobilité à l'ensemble de l'Enseignement supérieur Culture.....	24
3.3	Les établissements pourraient mieux tirer parti du programme <i>Erasmus</i> +.....	26
3.3.1	Développer davantage les mobilités de stage, notamment dans les secteurs du spectacle vivant et des arts plastiques	26
3.3.2	Développer la mobilité pour les enseignants et les administratifs	27
3.3.3	Développer la mobilité entrante et améliorer les conditions d'accueil des étudiants étrangers.....	27
3.3.4	Réduire les freins liés à la langue	27
3.3.5	Utiliser davantage les possibilités des actions de la clé 2 (partenariats stratégiques).	28
3.3.6	Favoriser la professionnalisation de ceux qui s'impliquent dans les questions internationales et la mobilité et les valoriser	28
3.3.7	Développer l'information sur <i>Erasmus</i> au sein des établissements	28
3.3.8	Mettre en place des commissions internationales dans les établissements de moyenne et grande taille qui n'en disposent pas,.....	28

Deuxième partie : Pour un « *Erasmus* de la culture », programme européen de mobilité des artistes et professionnels de la culture

1	Un programme européen de mobilité des artistes sur le modèle d' <i>Erasmus</i> est une nécessité.....	29
1.1	un besoin propre à l'ensemble des métiers de la culture	29
1.2	mais des objectifs différents en fonction des contraintes propres à chaque métier....	30

2.....	L'état des lieux des programmes de mobilité en Europe : de nombreux dispositifs, mais partiels et limités dans leur ampleur	31
2.1	De très nombreux programmes mis en œuvre par les Etats, les collectivités territoriales, les opérateurs culturels ou les fondations privées.....	31
2.1.1	Un recensement global a été opéré en 2011	31
2.1.2	Quelques programmes particuliers présentent un intérêt en terme d'objectifs et de méthode retenue.....	32
2.2	la mise en place d'un programme de l'Union européenne spécifiquement dédié et adapté à la mobilité des professionnels de la culture reste en devenir	33
2.2.1	La mobilité dans la culture est un sujet présent dans la réflexion sur l'action culturelle européenne, depuis une quinzaine d'années	33
2.2.2	Les programmes « Europe créative » et « Erasmus + » ne sont pas adaptés à l'ensemble des besoins de mobilité des professionnels de la culture.....	33
2.2.3	La France a pris de nouvelles initiatives, depuis 2017.....	35
3.....	La mobilité des professionnels de la culture doit faire l'objet d'un dispositif européen spécifiquement dédié à cet objectif	35
3.1	Un dispositif spécifiquement dédié à la mobilité culturelle, doté d'un budget propre, dans le cadre des programmes européens.....	36
3.2	Un dispositif accessible pour l'ensemble des métiers de la culture... ..	37
3.2.1	...ouvert aux structures comme aux demandes individuelles des professionnels.....	37
3.2.2	...flexible sur les objectifs de mobilité et les durées envisagées	38
3.2.3	...sans conditions d'âge	38
3.2.4	...susceptible de se conjuguer avec les programmes nationaux et locaux existants.....	38
3.2.5	...et de contribuer aux objectifs des politiques d'éducation artistique et culturelle.....	38
3.3	Un dispositif ciblé sur les contacts et l'échange entre professionnels dans l'espace européen... ..	39
3.3.1	...privilégiant les échanges entre professionnels européens	39
3.3.2	...destiné à promouvoir les échanges et les contacts, hors aide à la production et la diffusion des œuvres.....	39
	Conclusion.....	41
	Liste des personnes rencontrées	
	Annexes	

Introduction

Le programme *Erasmus* a fêté ses 30 ans en 2017. Plus de 4,4 millions d'étudiants européens ont grâce à lui bénéficié d'une mobilité à l'étranger, dont 616 000 étudiants inscrits en France.

Le programme *Erasmus* est l'initiative incarnant le mieux pour les Français les progrès concrets apportés par l'Union européenne, devant l'euro et la politique agricole commune¹. La France est classée 1^{er} pays pour les mobilités étudiantes sortantes *Erasmus +*, 4^{ème} pays d'accueil derrière l'Espagne, l'Allemagne, le Royaume Uni.

Devenu *Erasmus +* pour la période 2014-2020, le programme est doté de budgets accrus, concerne 33 pays participants et 168 pays partenaires du monde entier. Il regroupe l'ensemble des anciens programmes dédiés à l'éducation, la formation, la jeunesse et intègre un nouveau volet consacré au sport.

Dans le champ de l'enseignement supérieur, il permet à des étudiants d'effectuer une mobilité à l'étranger pour y suivre une partie de leur cursus ou d'y réaliser un stage en entreprise, à des enseignants de dispenser une formation à l'étranger, à des personnels administratifs ou des enseignants de s'y former. Il encourage les initiatives innovantes, le développement de certifications conjointes, renforce les partenariats entre établissements de formation, établissements de recherche, acteurs économiques.

Ce programme contribue fortement à la réalisation des objectifs posés par les accords de Bologne, qui instituent et organisent le LMD (licence master doctorat), en améliorant la lisibilité des cursus en Europe, en aidant à l'ouverture à l'international des établissements d'enseignement supérieur et au développement des coopérations et mises en réseaux entre établissements des différents pays.

Les enjeux qui s'attachent au programme *Erasmus +* sont aujourd'hui renforcés par la nécessité à la fois de faire progresser le sentiment d'appartenance à l'Europe et d'offrir aux jeunes de meilleures chances d'insertion professionnelle.

L'objectif qui avait été fixé au programme en 2014 était que 20% des diplômés de l'enseignement supérieur aient effectué une mobilité au cours de leurs études. Dans sa présentation de l'Initiative pour l'Europe le 26 septembre à la Sorbonne, le Président de la République a souhaité qu'en 2024, la moitié d'une classe d'âge ait passé, avant ses 25 ans, au moins 6 mois dans un autre pays européen.

Par ailleurs, le programme du Président de la République jugeait « nécessaire de faire de la culture un enjeu prioritaire de la refondation de l'Europe, en s'appuyant notamment sur un *Erasmus* des professionnels de la culture pour favoriser la circulation des artistes, des commissaires d'exposition et des conservateurs », ambition réitérée conjointement avec ses homologues lors des sommets franco-allemand du 13 juillet 2017, et du sommet franco-italien du 27 septembre 2017, et par la Ministre de la culture, Françoise Nyssen, à de multiples reprises.

¹ Etude de notoriété et d'image du programme *Erasmus +* en France - BVA – mai 2017

C'est dans ce contexte général qu'une mission a été confiée à l'Inspection générale des affaires culturelles par lettre du directeur de cabinet de la ministre en date du 17 octobre 2017, avec un double objet :

- Etablir un bilan et proposer des axes de développement pour ce programme dans les écoles nationales supérieures sous la tutelle du ministère,
- Contribuer à la réflexion sur la création d'un *Erasmus* de la culture, en appui aux premières négociations du futur cadre financier pluriannuel de l'Union européenne pour 2021-2027.

Première partie : *Erasmus* + dans l'Enseignement supérieur Culture

Cette première partie présente le bilan et les perspectives d'évolution de la mise en œuvre du programme *Erasmus* + dans l'Enseignement supérieur Culture.

Les rapporteurs ont, comme la lettre de mission les y invitait, porté une attention prioritaire au périmètre des 40 écoles nationales supérieures sous tutelle du ministère (statut d'établissement public national). Ils ont toutefois aussi analysé plus largement le déploiement d'*Erasmus* + dans l'ensemble des 99 établissements qui constituent l'Enseignement supérieur Culture (ESC). Le programme *Erasmus* + n'opère en effet pas de distinction en fonction du statut des écoles de l'Enseignement supérieur Culture qui comprend, dans le secteur de la création, des établissements publics de coopération culturelle ou associations, qui délivrent les mêmes diplômes que les établissements publics nationaux².

En annexe figure la liste des 99 établissements constituant l'Enseignement supérieur Culture, périmètre sur lequel la mission a fait porter ses travaux, précisant le statut de chaque école, son adhésion ou pas à la charte, le nombre des mobilités sortantes des étudiants et des personnels sur les trois dernières années. Cette liste a été établie par les services du secrétariat général du ministère en lien avec la mission, à partir des données fournies par l'agence *Erasmus* + pour chaque école.

La mission a rencontré ou échangé avec une vingtaine de directeurs d'écoles supérieures et / ou de responsables de l'international au sein de ces écoles ou de directeurs des études. Elle a rencontré l'équipe de l'agence *Erasmus* + à Bordeaux, avec laquelle elle a eu des échanges suivis, les services du ministère de la culture, ainsi que ceux des ministères chargés de l'enseignement supérieur et de l'agriculture, fortement impliqués dans le programme *Erasmus* +.

Elle a exploité des données fournies par l'agence *Erasmus* + et par les services du ministère de la Culture. Elle a toutefois souhaité compléter ces éléments par un questionnaire spécifique adressé à 36 écoles nationales supérieures, dont la synthèse de l'exploitation figure en annexe au présent rapport.

² Ce périmètre de l'enseignement supérieur culture diffère de celui pris en compte par l'agence *Erasmus* + France, dans le bilan qu'elle vient de publier des projets *Erasmus* + de l'enseignement supérieur. Celle-ci rattache au ministère de la culture l'ensemble des formations préparant à une profession artistique ou culturelle, que ce soit dans l'Enseignement supérieur Culture, dans des établissements sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche ou de l'Education nationale, ou encore dans des écoles privées. De ce périmètre distinct découlent des chiffres parfois différents de ceux établis dans le présent rapport.

1 Les possibilités offertes par le programme *Erasmus* + s'intègrent dans un contexte généralement ouvert sur l'international

1.1 Le programme *Erasmus* +

Le programme se décline en trois actions clés : la clé 1 est consacrée à des mobilités individuelles à des fins d'éducation et de formation, la clé 2 à des coopérations entre institutions en faveur de l'innovation et de l'échange de bonnes pratiques, la clé 3 au soutien à la réforme des politiques.

Les établissements de l'Enseignement supérieur Culture participent essentiellement aux actions de la clé 1, marginalement aux actions de la clé 2. Leur implication s'y traduit de la manière suivante.

Clé 1 : projets de mobilité

Mobilité des étudiants

Validées dans les cursus sous forme d'ECTS, ces mobilités permettent aux étudiants de découvrir d'autres cultures professionnelles, d'autres méthodes pédagogiques ou répertoires, de prendre du recul sur leurs pratiques, de mûrir leur projet professionnel et personnel, d'élargir leurs réseaux, dans certains cas d'identifier des possibilités de poursuite d'études à l'étranger. Elles renforcent leur employabilité, leur autonomie et leur maîtrise des langues étrangères.

- **mobilités en Europe** : environ 1300 étudiants par an relevant de l'Enseignement supérieur Culture effectuent une mobilité *Erasmus* +, prioritairement en Allemagne, Italie et Espagne, dont environ 1000 en formation en France dans une école nationale supérieure au statut d'établissement public national. Ces mêmes écoles accueillent environ 800 étudiants étrangers *Erasmus* par an.

Il existe deux types de mobilités :

- **les mobilités d'études** : l'étudiant se forme durant 3 à 12 mois dans une école étrangère partenaire. Ces mobilités représentent aujourd'hui la très large majorité (83 %) des mobilités sortantes réalisées par les étudiants de l'ESC³,
 - **les mobilités de stage** : l'étudiant effectue un stage de 2 à 12 mois dans une entreprise ou institution à l'étranger. Ces mobilités sont moins pratiquées mais tendent à se développer et font l'objet d'une demande croissante des étudiants.
- **mobilités vers ou depuis des pays partenaires de l'UE, appelées mobilités internationales de crédits**. Elles concernent de petits effectifs et quelques écoles en mobilité sortante : l'ENSA la Villette, le CNSMD de Paris, l'école supérieure d'art de Lorraine, l'école supérieure d'art d'Aix ;
 - **des masters conjoints** peuvent également être mis en place dans ce cadre mais cette démarche, préparée dans le cadre de partenariats stratégiques (clé 2), n'a jusqu'ici pas

³ Chiffre agence *Erasmus* +

abouti formellement dans l'enseignement supérieur Culture sous cette forme. Les cursus conjoints mis en œuvre donnent lieu généralement à la délivrance d'un double diplôme.

Mobilités des enseignants et autres personnels

- **Mobilités en Europe** : on dénombre un peu plus de 200 mobilités sortantes par an, prioritairement vers l'Espagne, l'Italie et le Royaume Uni, environ la moitié de mobilités entrantes.
 - o **Missions d'enseignement** : la personne dispense un enseignement sur une durée de 2 jours à 2 mois. Ces mobilités représentent 73 % de l'ensemble des mobilités sortantes.
 - o **Missions de formation** : la personne se forme sur une durée de 2 jours à 2 mois. C'est le type de mobilité qu'effectuent les personnels non enseignants.
- **Missions d'enseignement vers ou depuis les pays partenaires de l'UE** appelées **mobilités internationales de crédits** : elles concernent quelques personnes par an.

Clé 2 : projets de partenariats

Ces projets, mieux dotés financièrement et susceptibles d'avoir des retombées fortes sur la vie des écoles, nécessitent toutefois de l'établissement pilote un investissement de départ important pour rechercher des partenaires en Europe (partenariats entre au moins trois pays), concevoir le projet puis le mettre en œuvre, et satisfaire aux exigences administratives de montage et de suivi. Ils demeurent de fait très peu répandus parmi les établissements. On peut toutefois citer quelques exemples de participation à ces projets, dont un seul cas en tant qu'établissement pilote :

- **Partenariats stratégiques soutenant le développement ou le transfert de pratiques innovantes** : le CNSMD de Lyon est pilote du partenariat CoPeCo (création musicale contemporaine) et du partenariat InMICS (composition de musique pour l'audiovisuel), le CNSMD de Paris est impliqué depuis plusieurs années dans le partenariat ECMA (académie européenne de musique de chambre).
- **Alliances de la connaissance, visant le renforcement des liens entre enseignement supérieur et entreprises** : l'ENSA de Montpellier est partenaire d'un tel projet, sur l'urbanisme innovant, avec l'Espagne, l'Italie et la Grande Bretagne.
- **Projets de renforcement des capacités, pour la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur des pays partenaires** : l'école du Louvre est partenaire d'un projet relatif à la formation de professionnels des musées égyptiens, conduit avec des universités et musées égyptiens (EDU-MUST).

1.2 L'ouverture à l'international des établissements dépasse le seul cadre d'*Erasmus* +.

Le rayonnement des grandes écoles françaises du ressort du ministère de la Culture les place au cœur de réseaux d'établissements et d'acteurs culturels de renommée internationale. La mission a, grâce au questionnaire adressé aux écoles nationales et à ses échanges avec plusieurs écoles d'autres statuts, pu constater la diversité et la richesse des actions menées. Cette ouverture prend

des formes multiples : ateliers, workshops, masterclasses, résidences, voyages d'étude (souvent sous forme de déplacements collectifs et encadrés durant la scolarité en L), jumelages, universités d'été, échanges d'étudiants ou de personnels sur des durées plus courtes que celles prévues par *Erasmus*, ou sous une forme collective, non éligible à ce programme, projets conjoints avec des institutions partenaires, pour des productions (concerts, spectacles, expositions, ..) ou des recherches communes, participation à des festivals, à des concours internationaux, rencontres internationales, colloques ou séminaires.

Quelques autres programmes, d'ampleur beaucoup plus limitée qu'*Erasmus +*, soutiennent la mobilité étudiante, pilotés par l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse (OFAJ) ou l'Office Franco-Québécois de la jeunesse (OFQJ) par exemple. Le programme Entr'Ecoles en direction des écoles d'art et piloté conjointement par le ministère (DGCA) et l'Institut français constitue également un levier de mobilité apprécié, non pas tant en fonction des montants unitaires accordés, relativement modestes, que par le label et l'ouverture sur le réseau des instituts culturels français à l'étranger qu'il apporte. Une réflexion est en cours sur son reformatage, afin de le rendre plus efficient.

Les écoles supérieures Culture accueillent par ailleurs en moyenne 12% d'étudiants étrangers, inscrits dans leurs cursus et dans leurs effectifs, avec des disparités au sein de chaque secteur (de 5% à 20 % pour les écoles nationales supérieures d'architecture) et une proportion plus forte dans le domaine de la création (16% en moyenne, très développé à l'ENSBA ou dans les conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse par exemple, avec une forte présence d'étudiants venant de Chine, de Corée du sud ou du Japon).

Cette présence importante d'étudiants étrangers inscrits dans les cursus des écoles concourt fortement à leur ouverture sur l'international, notamment pour les étudiants non bénéficiaires d'une mobilité.

Erasmus + constitue un outil parmi d'autres de l'action internationale des établissements.

La plupart des établissements inscrits dans le programme mettent en effet en œuvre des mobilités en dehors d'*Erasmus +*, notamment vers les pays hors Europe. Quant aux établissements non signataires de la charte *Erasmus*, ils recourent généralement à d'autres formes de mobilités (plus courtes, ou collectives), d'autres formes d'ouverture sur l'international. Cette ouverture fait même souvent partie intrinsèque de leur projet pédagogique, qu'il s'agisse par exemple du Fresnoy (qui par ailleurs accueille 13 étudiants étrangers sur un effectif de 24), ou de la FEMIS dont les échanges d'étudiants avec ses 12 écoles partenaires ou les universités d'été sont très actifs.

Certaines écoles sont plus spécifiquement tournées vers les pays hors Europe, qui font l'objet d'une demande croissante des étudiants. Ces pays tiennent une place dominante dans les stratégies internationales de quelques écoles nationales supérieures d'art ou d'architecture, plus particulièrement des écoles parisiennes. Les zones géographiques privilégiées sont d'une part l'Amérique du nord et les grands pays d'Amérique latine, d'autre part l'Extrême Orient, qui attire fortement les étudiants des écoles d'art notamment.

S'agissant de l'espace européen, qui reste le cadre privilégié de développement de établissements à l'international, le programme *Erasmus +* intervient en soutien de l'essentiel et souvent de la totalité des échanges des écoles avec leurs partenaires. Ainsi la DGCA, dans l'enquête qu'elle a menée sur les écoles de la création artistique, met en évidence que les deux

tiers des étudiants français ayant effectué une mobilité en 2016-2017 ont fait une mobilité d'études en Europe, toutes dans le cadre d'*Erasmus*.

S'il n'en est pas le seul vecteur, *Erasmus +* est bien l'outil irremplaçable et incontournable de l'ouverture et de la mobilité européenne des établissements de l'enseignement supérieur Culture.

2 Les mobilités *Erasmus +* dans l'enseignement supérieur Culture : un bilan positif, mais inégal, avec des marges de progression significatives

2.1 Un bilan positif pour la mobilité étudiante, plus modeste pour la mobilité des personnels

2.1.1 L'enseignement supérieur Culture est globalement bien impliqué dans le programme *Erasmus +* pour la mobilité étudiants sortante

L'enseignement supérieur Culture rassemble 37 000 étudiants, soit 1,5 % des étudiants français. Or les étudiants de ces écoles représentent 3,2% des bénéficiaires d'une mobilité *Erasmus +* (d'études ou de stage) selon les chiffres de l'agence *Erasmus +* France.

Tous les établissements publics nationaux sont signataires de la charte *Erasmus +*, à l'exception de la FEMIS, qui n'est pas encore dans le LMD, et de l'école de danse de l'Opéra national de Paris, dont l'essentiel des élèves sont d'âge scolaire. Tous comptabilisent des mobilités sortantes au cours des trois dernières années, sauf les deux écoles nationales supérieures du domaine du théâtre (conservatoire national supérieur d'art dramatique et école supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg).

Sur les 59 écoles qui n'ont pas le statut d'établissement public national, 37 établissements, soit plus de 62 %, ont signé la charte *Erasmus +*, dont 2 très récemment, l'école régionale d'acteurs de Cannes et l'école nationale supérieure de la marionnette. Le CEFEDEM Auvergne Rhône Alpes vient de déposer sa demande, comme l'école supérieure de danse Cannes-Mougins Marseille.

Au total, sur les 99 écoles constituant l'ESC, 77 sont aujourd'hui signataires de la charte *Erasmus +*, soit 78%. Des étudiants de 71 d'entre elles ont été effectivement mobiles au cours des trois dernières années.

Les écoles signataires rassemblant les plus forts effectifs, près de 90% des étudiants de l'enseignement supérieur Culture se forment dans des écoles dans lesquelles une mobilité *Erasmus +* est possible. L'enjeu de l'élargissement de la signature de la charte par toutes les écoles ne concerne donc qu'un effectif relativement faible d'étudiants, essentiellement ceux qui se forment aux métiers d'enseignant de la musique ou de la danse, de comédien ou d'artiste de cirque.

La participation des écoles supérieures Culture aux mobilités *Erasmus +* est donc meilleure que celle constatée dans l'ensemble de l'enseignement supérieur français puisque selon les chiffres de l'agence *Erasmus +*, le quart des établissements d'enseignement supérieur français participent au programme.

Toutefois, la part des étudiants par promotion bénéficiaires d'une mobilité *Erasmus +* et hors *Erasmus +* est encore trop souvent modeste. L'objectif de la moitié d'une classe d'âge bénéficiaire d'une mobilité de 6 mois dont le discours de la Sorbonne de septembre 2017 devrait conduire à se doter, semble encore loin pour un nombre significatif d'écoles. L'un des principaux enjeux est par conséquent d'augmenter le nombre des étudiants bénéficiaires d'une mobilité y compris dans beaucoup des écoles déjà signataires de la charte *Erasmus*.

2.1.2 La mobilité entrante est substantiellement développée dans l'Enseignement supérieur Culture

En plus des étudiants étrangers inscrits dans les effectifs des écoles, les étudiants en mobilité *Erasmus* sont présents de manière significative dans les établissements de l'Enseignement supérieur culture.

Les chiffres concernant l'accueil d'étudiants étrangers en mobilité sont généralement peu connus, car l'agence *Erasmus +* France ne traite que les mobilités sortantes. Il ressort de l'enquête menée par la mission sur le périmètre des écoles nationales supérieures, que les chiffres des mobilités entrantes sont significatifs, avec environ 800 étudiants par an, confirmant leur attractivité, à comparer au millier d'étudiants envoyés à l'étranger par ces mêmes écoles.

Les écoles nationales supérieures de la création accueillent même plus d'étudiants dans le cadre d'*Erasmus +* qu'elles n'en envoient à l'étranger : sur l'année 2016/2017, 182 étudiants ont été reçus par les écoles nationales d'art pour 110 étudiants sortants, 37 par le conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris pour 25 étudiants sortants, 27 par le conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon pour 20 sortants. Les deux écoles nationales supérieures de théâtre, CNSAD et école supérieure d'art dramatique du TNS, ne comptabilisent même sur les deux dernières années que des mobilités entrantes.

Les écoles d'architecture envoient en revanche largement plus d'étudiants en mobilité à l'étranger qu'elles n'en reçoivent (811 contre 534), surtout en région. L'écart entre écoles parisiennes et en région doit toutefois être tempéré par un taux d'accueil d'étudiants étrangers inscrits dans leurs effectifs plus élevé à Paris qu'en région.

2.1.3 Les écoles utilisent peu *Erasmus +* pour la mobilité des enseignants ou des administratifs, ou pour la formation continue qui y est peu développée

L'agence *Erasmus +* a comptabilisé dans l'enseignement supérieur Culture de l'ordre de 600 mobilités sortantes d'enseignants ou administratifs au cours des 3 dernières années.

Ces mobilités concernent par conséquent au mieux quelques personnes par an par école, ce qui est faible au regard de l'intérêt de ce type de mobilité. Celles-ci sont en effet peu consommatrices en temps, le plus souvent de l'ordre d'une semaine, mais ont des retombées importantes : enrichissement de l'enseignement dispensé au retour par l'ouverture à d'autres approches pédagogiques, d'autres pratiques professionnelles, élargissement des réseaux professionnels, préparation de nouvelles mobilités des étudiants, conception de nouveaux projets et ateliers communs avec des partenaires européens.

Les écoles regrettent unanimement que ni la participation à des jurys ni la participation à des séminaires organisés par une école partenaire, qui permettraient dans les deux cas des

collaborations fructueuses, ne puissent être pris en compte dans les mobilités *Erasmus* des enseignants.

Des mobilités d'enseignants se déroulent aussi en dehors d'*Erasmus* pour des raisons financières et d'organisation, s'agissant notamment des invitations à dispenser des masters classes à l'étranger, plus rémunératrices pour les intéressés et d'organisation plus souple que les mobilités *Erasmus* +.

L'école de Chaillot ne pratique par contre que les mobilités enseignantes, le programme *Erasmus* participant ainsi au financement d'un partenariat ancien et solide avec des établissements bulgares.

Les établissements ne développent que très rarement une offre de formation continue, et n'utilisent donc pas les possibilités du programme *Erasmus* + en la matière. Les quelques établissements investis dans la formation continue, comme l'INP par exemple, n'y recourent pas à ce titre.

2.2 Le recours à *Erasmus* + est toutefois très hétérogène

2.2.1 La mobilité étudiante sortante varie fortement selon les secteurs

La mobilité *Erasmus* + est globalement plus forte dans les écoles nationales supérieures d'architecture que dans les autres secteurs, en part d'étudiants mobiles comme en durée des mobilités.

Dans les vingt écoles nationales supérieures d'architecture (19 500 étudiants)

Ce sont les établissements aux plus forts effectifs (de 625 à 2300 étudiants par école), et les plus avancés dans le processus. Ils ont tous signé la charte *Erasmus* +, et font bénéficier leurs étudiants de mobilités d'une durée d'un ou de deux semestres, généralement de deux semestres.

2500 étudiants des écoles nationales supérieures d'architecture ont ainsi bénéficié d'une mobilité *Erasmus* + sur les trois dernières années universitaires⁴. La mobilité se déroule très majoritairement en master 1.

Selon les résultats de l'enquête diligentée par la mission, la moyenne de la part des étudiants effectuant une mobilité à l'étranger s'établit à 42% dans ces écoles, dont 26% au titre d'une mobilité *Erasmus* +, et 16% hors *Erasmus* +. Le programme *Erasmus* + y joue donc un rôle essentiel, contribuant ainsi à 62% de ces mobilités à l'étranger, 38% s'effectuant hors *Erasmus* +.

Ces moyennes recourent toutefois des disparités marquées entre écoles, la proportion d'étudiants partant à l'étranger évoluant suivant les écoles entre 27% et 74%, dont celles des étudiants *Erasmus* + entre 14% et 37%.

L'enquête fait également ressortir que la proportion d'étudiants partant en mobilité à l'étranger au titre de *Erasmus* + est de 17% pour les écoles parisiennes, alors qu'elle atteint 30% pour les écoles situées hors région Ile de France.

⁴ Chiffre agence *Erasmus*

Encadré 1 : Une école particulièrement impliquée dans le programme *Erasmus +* : l'école nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette

Ecole particulièrement dynamique en la matière, l'école nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette a historiquement développé une culture de l'ouverture sur l'extérieur très militante, se traduisant par une forte présence d'enseignants étrangers ou bilingues et d'équipes particulièrement volontaristes pour développer les échanges internationaux. Cette école rassemble 2300 étudiants, dont 20 % d'étudiants étrangers inscrits dans ses effectifs. Un service de 3 personnes se consacre à l'international, dont la responsable a acquis une expérience qui fait référence. L'école développe ainsi toutes les possibilités de la clé 1 du programme *Erasmus*, mobilités étudiantes entrantes et sortantes, mobilités entrantes et sortantes d'enseignants et de personnels administratifs, pour des effectifs conséquents, mobilités internationales de crédits pour les étudiants comme les enseignants.

Les mobilités reposaient au départ sur des démarches personnelles d'enseignants, et se sont fortement structurées à partir de 2000, à la suite d'une réflexion confiée par le CA de l'établissement à un groupe de travail interne. Une commission permanente des relations internationales a ensuite été créée pour accompagner la mise en œuvre du projet. La démarche s'appuie sur des enseignants référents, par pays partenaire, travaillant en binôme avec un administratif.

La mobilité se déroule selon deux temps forts : un voyage d'étude en L1 de 4 jours pour chaque promotion, puis une mobilité longue ou un atelier international en master, c'est-à-dire un atelier qui met en œuvre un projet qui se déroule en langue étrangère, à l'étranger et/ou avec des enseignants étrangers.

Sur chaque promotion, 20% à 25% de l'effectif bénéficie d'une mobilité *Erasmus*, auxquels s'ajoutent 13 % de mobilités hors *Erasmus*. Les mobilités, très majoritairement d'un an, se déroulent en M1 ou en M2.

Les mobilités bénéficient, hormis les bourses *Erasmus*, d'un financement du conseil régional, du financement du ministère de la culture. Le financement de la Ville de Paris a aujourd'hui pris fin.

Dans les deux écoles supérieures du patrimoine (1800 étudiants)

La proportion d'étudiants bénéficiant d'une mobilité y est d'environ la moitié.

L'institut national du patrimoine a rendu obligatoires les stages à l'étranger dans la formation des conservateurs et des restaurateurs du patrimoine. Cette école présente la particularité de pratiquer exclusivement les mobilités de stage, la formation à ces métiers n'étant dans les autres pays européens pas organisée de manière comparable.

Les élèves restaurateurs effectuent ainsi en master 1 des stages *Erasmus +* dans des institutions partenaires ou des ateliers à l'étranger (39 étudiants sur les trois dernières années)⁵,

Les conservateurs du patrimoine réalisent des stages d'immersion de 7 semaines dans une institution patrimoniale, en dehors d'*Erasmus +*. L'établissement a en effet jusqu'ici considéré que les élèves conservateurs du patrimoine ne peuvent bénéficier du programme *Erasmus +* du fait qu'ils ont le statut d'élève fonctionnaires. En réalité, la mission a identifié, et l'agence le lui a confirmé, que ces mobilités sont aujourd'hui éligibles au titre du volet consacré à la mobilité des apprenants et personnels de l'enseignement et de la formation professionnelle (KA102), ouvert aux fonctionnaires stagiaires. Cette possibilité devra faire l'objet d'investigations complémentaires de l'établissement.

⁵ idem

L'école du Louvre, très ouverte sur l'international de par les métiers auxquels elle prépare, organise des mobilités d'études ou de stages (61 étudiants sur les trois dernières années), essentiellement en master 2, d'une durée d'un à deux semestres, dans le cadre de sa collaboration avec des institutions universitaires, patrimoniales et muséales.

Dans les écoles de la création

Elles sont globalement moins impliquées dans *Erasmus +*, mais avec de fortes disparités selon les secteurs et les métiers préparés. Selon les chiffres de l'enquête menée par la DGCA, elles concerneraient 7 % des étudiants en moyenne, pour des durées à 90% inférieures ou égales à 1 semestre. Les mobilités sont toutefois plus développées dans le secteur des arts plastiques et de la musique.

Les écoles d'art (11 100 étudiants dans 44 écoles) développent assez fortement les mobilités étudiantes, qu'elles soient EPN ou EPCC, convaincues qu'un séjour à l'étranger favorise l'ouverture artistique et le « décentrement », et est indispensable pour tenir compte de la géographie du marché de l'art d'aujourd'hui. La situation est toutefois très hétérogène. Certaines, comme l'école nationale supérieure d'art de Paris Cergy, l'ENSAD ou l'école européenne supérieure de l'image d'Angoulême (EPCC) ont intégré une obligation de mobilité à l'étranger pour l'obtention du diplôme, et atteignent donc un taux proche de 100%, tandis que la mobilité à l'étranger reste marginale pour d'autres écoles, ne dépassant pas 10% d'une promotion.

L'ENSBA dispose d'un fonds de dotation privé qui lui permet de privilégier la mobilité à l'étranger hors *Erasmus +* et hors Europe.

La situation est moins favorable pour les **écoles du spectacle vivant** (4300 étudiants dans 31 établissements), mais elle évolue positivement. Le seul domaine dans lequel les mobilités *Erasmus +* sont aujourd'hui développées est celui de la musique, hors formation aux métiers de l'enseignement. Tel est le cas, mais sans dépasser 10% d'une promotion, pour le CNSMD de Paris (1000 étudiants en musique, 70 mobilités sur 3 ans) et le CNSMD de Lyon (500 étudiants en musique, 54 mobilités sur 3 ans). De plus petits établissements comme le pôle supérieur Paris Boulogne ou le CESMD Poitou Charentes développent les mobilités en musique, en s'appuyant notamment sur l'Association Européenne des Conservatoires (AEC).

Les deux CEFEDM, établissements préparant aux diplômes d'Etat de professeur de musique ne sont pas titulaires de la charte *Erasmus +*. Le CEFEDM Rhône Alpes vient toutefois de déposer sa candidature à la suite de ses contacts avec la mission.

Les écoles supérieures de cirque ne sont pas aujourd'hui signataires de la charte, mais le CNAC, qui accueille entre 50 et 60 % d'étudiants étrangers dans ses effectifs et a développé des échanges d'enseignants notamment dans le cadre de la fédération européenne des écoles de cirque professionnelles, engage une réflexion sur le sujet.

4 écoles supérieures de théâtre sur 12 sont signataires de la charte, dont une très récemment (l'ERAC de Marseille). Des écoles à ce jour non signataires, comme l'école du Théâtre national

de Bretagne, souhaitent engager la démarche et prévoient de développer les mobilités pour les promotions à venir.

L'Institut international de la marionnette à Charleville Méziers vient d'obtenir la charte.

Les étudiants de l'école supérieure de danse contemporaine d'Angers bénéficient quant à eux de mobilités *Erasmus*, portées administrativement par l'Université d'Angers auprès de laquelle ils sont inscrits au titre de leur préparation de la licence associée. Le pôle national supérieur de danse Cannes - Mougins / Marseille (qui accueille près de la moitié d'étudiants étrangers dans ses effectifs) a candidaté à l'obtention de la charte *Erasmus*.

Encadré 2 : Une école supérieure de la création artistique impliquée à la fois dans la mobilité et dans des projets de partenariats stratégiques : le CNSMD de Lyon

Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon forme 640 étudiants, dont environ 20% d'étudiants étrangers. 3 ETP sont consacrés à l'international, dans une collaboration étroite avec l'agence *Erasmus* + France.

L'établissement est impliqué dans les mobilités d'étudiants comme d'enseignants et de personnels administratifs. Environ 10% de ses étudiants effectuent aujourd'hui une mobilité d'études, de 3 à 10 mois, bénéficiant des financements du programme *Erasmus* +, de la région Auvergne Rhône Alpes, de ressources de mécénat. L'établissement s'appuie sur le réseau et les outils développés par l'association européenne des conservatoires.

Le CNSMD de Lyon souhaite développer les mobilités de stage, et s'engage par ailleurs dans les mobilités internationales de crédits, en lien avec son adhésion au réseau GLOMUS, dirigé vers les pays du sud.

L'établissement est le seul à être fortement impliqué dans les partenariats stratégiques, comme établissement pilote :

- **le CoPeCo** (Master Contemporary Performance and Composition) est un cursus organisé avec ses homologues de Tallinn, Stockholm, Hambourg, ouvert aux instrumentistes et aux compositeurs et dédié à la recherche dans le domaine de la création contemporaine.

- **le master international InMICS** est destiné à des étudiants anglophones souhaitant se former à la composition pour l'image. Le projet, qui vise à renforcer les coopérations entre établissements d'enseignement et structures professionnelles, associe, sur 4 pays (France, Belgique, Italie, Canada), 4 établissements d'enseignement supérieur et 4 partenaires professionnels œuvrant dans le cinéma ou l'audiovisuel. Le projet se déploie sur une durée de 36 mois, avec un budget de 447 000 €. La première promotion d'étudiants fera sa rentrée en septembre 2018.

2.2.2 Les modalités d'accueil des étudiants étrangers sont inégales

La mission a examiné deux points essentiels relatifs à l'accueil des étudiants étrangers en mobilité *Erasmus* + : l'offre de formation en français langue étrangère (FLE) et l'accompagnement à la recherche de logement

Il ressort de l'enquête menée sur les écoles nationales supérieures que 30 écoles sur 36, soit 80% des écoles, proposent un enseignement de FLE, dont 4 en lien avec une Université ou dans le cadre d'une COMUE (voir annexe). Cette offre est fréquemment financée sur les crédits alloués par l'agence *Erasmus* au titre de l'organisation de la mobilité, enveloppe sur laquelle les établissements ont une marge de manœuvre intéressante. Une offre d'enseignement de FLE

est disponible dans la totalité des écoles d'architecture, de manière inégale dans les autres secteurs : inexistante dans plusieurs écoles d'art ou au contraire dotée de deux enseignants à temps plein à l'école européenne supérieure de l'image d'Angoulême. Elle est de durée variable, dans quelques cas proposés uniquement en début de cursus, et parfois payante.

L'accompagnement de la recherche de logement est très hétérogène. La quasi-totalité des écoles déclarent accompagner les étudiants étrangers dans leur recherche de logement. Certaines le font toutefois essentiellement en diffusant les adresses utiles. La très grande majorité mettent en relation les étudiants entrants et sortants pour des échanges de logement ou des colocations, avec le concours des associations d'étudiants. La moitié des écoles parviennent à faire bénéficier les étudiants d'un accès aux possibilités de logements des CROUS, souvent en application d'une convention spécifique, ou de dispositifs mis en place dans le cadre des COMUE. Certaines écoles ont contractualisé avec des organismes privés, l'une d'entre elles avec la Cité internationale universitaire de Paris. La Villa Arson propose des logements sur site.

L'accompagnement de la mobilité entrante est jugé particulièrement lourd par les services qui en sont en charge dans les écoles. Des mutualisations entre écoles ou avec les partenaires des COMUE seraient particulièrement pertinentes sur ce plan. Elles pourraient aussi utilement favoriser l'intégration de ces étudiants au sein d'une communauté étudiante plus large.

2.3 L'hétérogénéité de la mobilité sortante tient à différents facteurs

L'histoire de chaque école, le profil de leurs directeurs, l'expérience des personnes en charge de l'international expliquent une part des différences constatées entre les différents secteurs. S'y ajoutent toutefois des facteurs structurels :

2.3.1 La durée et l'organisation des cursus, la nature des formations

La durée et l'organisation des cursus est un des facteurs de la moindre performance des écoles du spectacle vivant. Contrairement à une idée reçue, l'obstacle rencontré n'est pas le LMD ou la validation en ECTS. La scolarité menant aux diplômes nationaux supérieurs professionnels de musicien, de comédien, de danseur ou d'artiste de cirque est bien organisée en semestres et se traduit par la délivrance d'ECTS.

En revanche ces formations sont d'une durée relativement courte (3 ans), alors que les mobilités sont plus naturellement organisées en master 1, 4^{ème} année de formation. Elles sont denses, organisées en lien avec une université pour qu'une licence soit délivrée concomitamment aux étudiants, selon des modalités d'organisation dans certains cas complexes. Elles comportent aussi beaucoup d'activités collectives organisées sur l'année (ateliers, orchestres, spectacles), dans lesquelles les étudiants sont fortement engagés.

A plus forte raison les CEFEDM, qui forment les futurs enseignants en musique sur des durées d'au plus deux ans, n'ont pas cherché jusqu'ici à intégrer les dispositifs *Erasmus*. L'allongement récent de la durée de référence de ces formations à trois ans ouvre de nouvelles perspectives en la matière.

En théâtre les pédagogies déployées reposent en grande partie sur des progressions pédagogiques collectives voire une organisation en quasi troupe, ce qui peut rendre les mobilités et expériences individuelles moins naturellement accessibles. Les projets développés par ces écoles concernent plus naturellement un collectif d'étudiants.

Par ailleurs, le caractère très professionnalisant, souvent atypique au plan européen, des cursus français dans le domaine artistique ne favorise pas dans certains cas les mobilités *Erasmus* sortantes. Les écoles de formation aux métiers du théâtre par exemple sont en France souvent liées à l'activité d'un théâtre, et trouvent par conséquent difficilement des écoles équivalentes à l'étranger, où dominent les cursus plus universitaires. C'est ainsi que des étudiants sont accueillis en mobilité de stage *Erasmus* + à l'école supérieure d'art dramatique du Théâtre national de Strasbourg (en régie, scénographie notamment) mais que cette école n'envoie pas ses étudiants en mobilité à l'étranger. De même les formations en écoles d'art à l'étranger sont souvent plus universitaires et donc moins appliquées qu'en France.

Pour le secteur de la création, les mobilités de stage dans des institutions culturelles à l'étranger seraient probablement plus adaptées, et sur des durées potentiellement plus faibles que les deux mois minimums. Elles sont encore rares.

2.3.2 Les effectifs et le positionnement des agents dédiés à ces questions dans les écoles

Il ressort de l'enquête menée sur les établissements publics nationaux que le total des effectifs affectés à l'international y représente 56 personnes, soit une moyenne de 1,6 personne par établissement (voir annexe). La quasi-totalité de ces écoles disposent d'au moins une personne à temps plein pour traiter des questions internationales. Six d'entre elles, et notamment les gros établissements parisiens, disposent de services de 3 à 4 personnes, quand les écoles aux petits effectifs peinent le plus souvent à dégager de la ressource sur un domaine qui demande de plus une compétence particulière. Les établissements dans lesquels la mobilité est bien développée sont ceux où ces dossiers sont suivis par au moins une personne bien identifiée et solide.

Signe de l'importance stratégique et de la dimension transversale de l'action internationale des établissements, la personne ou le service en charge des échanges internationaux sont directement rattachés à la direction de l'établissement dans 16 écoles nationale supérieures. Elles sont sinon généralement rattachées à la direction des études.

Dans certains établissements, les enseignants constituent un appui particulièrement utile, dont la reconnaissance mériterait d'être développée.

2.3.3 Des capacités de financement très hétérogènes

Plusieurs financeurs peuvent venir soutenir la mobilité internationale : le programme *Erasmus* +, le ministère de la culture pour les écoles d'architecture, les collectivités territoriales, d'autres opérateurs publics tels que l'OFAJ ou l'OFQJ, des fonds privés, les fonds propres des écoles.

Les réponses au questionnaire adressé aux établissements publics nationaux ont confirmé le constat d'une situation particulièrement disparate. Le soutien financier à la mobilité diffère suivant le secteur, les territoires, les écoles. Il varie en fonction de chaque source de financement, qui obéit à ses règles propres. Il peut ainsi être lié ou pas à la nature de la mobilité, à la situation sociale de l'étudiant, à la destination. Il peut varier en taux, en durée, être constitué d'aides cumulables ou au contraire exclusives les unes des autres.

Il résulte de la combinaison de ces diverses sources de financement un niveau d'accompagnement financier de la mobilité très disparate : de 150 € à plus de 800 € mensuels,

en cas de fort soutien régional ou de dispositif de financement privé spécifique. Une aide financière de l'ordre de 400 € par mois est la référence la plus fréquemment évoquée.

Le niveau moyen de soutien financier est, sauf exception, plus faible dans les écoles du secteur de la création artistique que dans les autres écoles. Leurs étudiants ne bénéficient notamment pas d'un soutien financier à la mobilité de la part du ministère de la culture, ce qui limite les possibilités notamment pour les étudiants boursiers, surtout hors *Erasmus*, et restreint pour eux le choix des pays d'accueil.

La gestion de ces bourses est lourde pour les établissements, notamment lorsque des conseils régionaux les soumettent à un critère de quotient familial qui nécessite un examen de situations fiscales souvent complexes.

Encadré : les sources de financement de la mobilité

Les bourses *Erasmus* +

Elles varient en fonction de la nature de la mobilité (études ou stage) et de la destination, pour tenir compte de coûts de la vie différents. Un groupe 1 de pays ouvre droit à des bourses d'un montant mensuel un peu supérieur : Danemark, Irlande, Italie, Autriche, Finlande, Suède, Royaume Uni, Lichtenstein, Norvège.

Les aides financières *Erasmus* sont allouées sans prise en compte de critères sociaux.

Elles représentent une source de financement importante de la mobilité, généralement la plus forte pour les établissements.

Les montants alloués sont les suivants :

Pour les mobilités d'études, de 200€ à 300 € mensuels pour les pays du groupe 1, de 150€ à 250 € pour les autres pays

Pour les mobilités de stage, de 350 € à 450 € mensuels pour les pays du groupe 1, de 300€ à 400 € pour les autres pays.

Les bourses *Erasmus* connaissent une progression de 20 % en 2018.

Les bourses du ministère de la culture

Le ministère de la culture alloue des bourses à la mobilité aux seuls étudiants des écoles nationales supérieures d'architecture.

Ces bourses contribuent au financement des mobilités d'études comme de stage validées par l'équipe pédagogique, réalisées en L3 ou M1, qu'il s'agisse d'une mobilité *Erasmus* ou non *Erasmus*.

Inspiré du soutien à la mobilité pratiqué dans le reste de l'enseignement supérieur, le dispositif en diffère sur plusieurs points : le MESR comme le ministère de l'agriculture soutiennent financièrement la mobilité des seuls étudiants boursiers, pour des mobilités à l'étranger de 2 à 9 mois. 400 € sont alloués aux étudiants des écoles d'architecture boursiers, pour une durée limitée à 6 mois, par la circulaire de la DGP n° 2012/001 du 24 09 2012. Sur les reliquats dégagés, 152 € peuvent être alloués au titre des aides d'urgence aux étudiants non boursiers, dans la limite également de 6 mois.

Les bourses des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales, notamment les conseils régionaux, développent des soutiens à la mobilité très significatifs dans certains cas, mais selon des principes et modalités liés à leurs priorités propres et qui sont par conséquent par nature très hétérogènes. Certains dispositifs sont encore en cours de redéfinition du fait de la réforme territoriale, ce qui se traduit par une baisse du financement pour certains établissements, une hausse pour d'autres.

Quelques exemples permettent d'illustrer la diversité des politiques menées par les collectivités régionales.

La région PACA a choisi de faire de la mobilité internationale un levier d'insertion professionnelle, par conséquent elle ne soutient que les mobilités de stage.

La région Bretagne soutient les mobilités *Erasmus* du seul secteur sanitaire et social. Ses aides ne peuvent par conséquent concerner que des mobilités hors *Erasmus* dans le secteur de la culture.

Selon les régions, ne sont soutenus que les boursiers (par exemple en Occitanie pour l'ex région Midi Pyrénées) ou les étudiants répondant à un critère de quotient familial, en Bretagne ou en Ile de France par exemple, d'un niveau variable, 19 000 € en Ile de France, 30 000 € en Bretagne. Les aides allouées par les régions Grand Est ou Auvergne Rhône Alpes sont au contraire en grande partie forfaitaires.

Plusieurs régions favorisent la mobilité vers les pays hors UE, ou vers des pays ou des régions précis (pays frontaliers pour le Grand est, régions avec lesquelles existent des accords de jumelage, Bade-Wurtemberg, Catalogne ou Lombardie pour la région Auvergne Rhône Alpes par exemple).

En niveau de financement la situation est également variable : soutien d'un montant modéré en région Ile de France, et en baisse, de l'ordre de 9000 à 16 000 € par an pour des écoles d'architecture aux forts effectifs, quand les régions Auvergne Rhône Alpes, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire peuvent accorder un soutien de 70 000 € à 100 000 € par an aux écoles d'architecture.

La Ville de Paris était ces dernières années un financeur important de la mobilité internationale mais a mis fin à son soutien en 2017, ce qui fragilise les établissements concernés.

Les aides sur les fonds propres des établissements

Plusieurs établissements consentent des aides financières à la mobilité sur leurs budgets de fonctionnement, mentionnées dans les réponses au questionnaire adressé aux écoles nationales : les ENSA de Paris Val de Seine, de Paris Malaquais, de Bordeaux, de Montpellier, Nantes, l'école du Louvre, l'INP, les écoles nationales supérieures d'art de Dijon, de Paris Cergy, de Limoges, d'Arles, de Nancy, l'ENSAD. Ces aides visent prioritairement à soutenir financièrement la mobilité de ceux qui ne bénéficient pas d'autres aides financières, ou sinon à renforcer l'aide apportée à des étudiants pour lesquels les soutiens financiers obtenus sont insuffisants : boursiers (pour les écoles de la création), destinations plus chères ou plus éloignées.

Les fonds privés

Des fonds privés sont également mobilisés, à des hauteurs variables. Un fonds de dotation important soutient la mobilité des étudiants de l'ENSBA (132 000€ par an), mais d'autres établissements ont développé quelques possibilités en la matière : le CNSMDP (bourse Vincent Meyer et bourse SYLF), le CNSMDL (mécénat Société générale), l'ENSP Arles (fonds de dotation) ou l'ENSCI (fondation Vallet).

2.4 L'implication des établissements est insuffisamment stimulée et accompagnée

La mission a relevé plusieurs facteurs qui aujourd'hui ne favorisent pas l'implication des établissements dans le programme *Erasmus +*.

2.4.1 Les écoles sont insuffisamment encouragées à développer leur implication dans l'international et à définir leur stratégie en la matière

Les mobilités et partenariats sont souvent nés d'opportunités construites au fil du temps et des réseaux personnels des enseignants, autour de projets de réalisations conjointes, plus que d'une stratégie internationale réfléchie, ce qui transparait dans les projets stratégiques produits à l'appui de la candidature à la charte *Erasmus +*. Les partenariats et actions engagées y sont souvent décrits sans que les objectifs poursuivis soient réellement énoncés.

Le HCERES pousse les établissements à expliciter en quoi leur action internationale sert leur projet pédagogique.⁶

Les échanges entre écoles des différents secteurs sur les approches stratégiques de la mobilité font défaut, alors qu'ils seraient susceptibles de faire progresser la réflexion, en s'appuyant sur l'expérience des écoles les plus avancées, nationales ou territoriales.

En effet, plusieurs écoles territoriales d'art ont développé des démarches stratégiques qu'il pourrait être intéressant de partager, comme l'école nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon, ou l'école européenne supérieure de l'image d'Angoulême.

La mise en place de commissions internationales internes dans les écoles nationales supérieures d'architecture permet une plus grande circulation de l'information au sein des écoles, mais aussi une réflexion plus globale susceptible de déboucher sur une vraie stratégie internationale.

La tutelle ne mobilise quant à elle pas tous les leviers disponibles pour inciter les établissements à développer la mobilité internationale des étudiants et des personnels. Si le décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture mentionne très explicitement la mobilité dans ce qui concourt à l'exercice de leurs missions⁷, le questionnaire adressé aux établissements publics nationaux par la mission permet de constater que l'international et la mobilité sont loin aujourd'hui d'être systématiquement présents dans les contrats d'objectifs et de moyens ou les lettres de mission adressées aux dirigeants.

Ces objectifs figurent dans 18 lettres de missions et 21 contrats de performance, soit globalement pour un peu plus de la moitié des établissements publics nationaux. Dans les autres établissements interrogés, soit il n'y a pas de référence à la mobilité internationale dans la lettre de mission du directeur ou dans le contrat de performance, soit, pour un nombre non négligeable d'entre eux, il n'existe pas de lettre de mission du directeur et/ou de contrat de performance.

⁶ Dans l'auto-évaluation des établissements : « indiquer si l'établissement développe une politique internationale d'offre de formation L et M clairement expliquée dans ses intentions et ses résultats »

⁷ « permettre à leurs étudiants d'acquérir une aptitude à travailler en contexte international, notamment en favorisant la mobilité étudiante et en développant des programmes de coopération avec des institutions étrangères »

Les écoles nationales supérieures d'art se caractérisent par une mention systématique de l'international soit dans la lettre de mission du directeur soit dans le contrat de performance. La situation est en revanche plus inégale pour les écoles d'architecture. On constate notamment que la mobilité internationale est généralement absente des objectifs assignés aux écoles parisiennes dans ces documents.

Lorsque l'international figure dans le contrat de performance de l'établissement, l'indicateur le plus couramment employé est le nombre d'étudiants envoyés et accueillis (dans 14 des 21 contrats concernés).

2.4.2 Le pilotage par l'administration centrale de la mobilité internationale dans l'enseignement supérieur Culture manque encore de cohérence et d'efficacité

Le secrétariat général et les directions générales se sont récemment mobilisés pour améliorer le suivi du programme *Erasmus +*. La coordination de ce dossier transversal peine toutefois à fonctionner, tant entre le SG et les DG qu'au sein même du secrétariat général. Il en résulte un défaut de veille sur les évolutions et opportunités ouvertes aux établissements, de mise en réseau et d'accompagnement des établissements. Par comparaison, le ministère de l'agriculture est beaucoup plus structuré en administration centrale et déconcentrée dans ce domaine, ce qui lui permet notamment d'être présent sur toutes les actions du programme.

La mission a été concrètement confrontée à cette difficulté. Le secrétariat général du ministère a réalisé en 2017 une étude des relations internationales et de la participation au programme *Erasmus +* dans les établissements d'enseignement supérieur Culture. Il n'a toutefois pu intégrer dans le périmètre de ses travaux les 76 écoles supérieures de la création artistique, la DGCA ayant de son côté lancé en mars de la même année une vaste enquête auprès de ces établissements sur les partenariats et la mobilité internationale.

Le champ de ces études était en réalité distinct : le secrétariat général a travaillé à partir des rapports finaux de l'agence *Erasmus +* et a donc exploité essentiellement des données financières, sur les mobilités *Erasmus +* des étudiants et des personnels. La DGCA a procédé par enquête et a fait porter ses investigations sur l'ensemble des partenariats internationaux, et sur la mobilité entrante et sortante des étudiants exclusivement, analysant notamment quels sont les pays concernés et les liens entre partenariats et mobilités.

C'est le constat de ces démarches hétérogènes qui a nécessité que la mission lance un questionnaire spécifique, transversal aux établissements nationaux supérieurs, pour pouvoir recueillir des données homogènes quelle que soit la direction de tutelle.

Le suivi d'*Erasmus +* au sein du Secrétariat général n'est lui-même pas clairement défini, entre l'approche européenne portée par le SAJI et l'approche enseignement supérieur portée par le SCPCI. L'agence *Erasmus +* n'a de ce fait pas un interlocuteur suffisamment bien identifié au sein de l'administration centrale.

Ce fractionnement n'empêche toutefois pas des initiatives utiles en direction des écoles. Ainsi, la DGP a organisé en novembre 2017 un séminaire pour les écoles nationales supérieures

d'architecture ("Internationalisation de l'enseignement et de la recherche en architecture"), très apprécié par celles-ci.

2.4.3 Un défaut d'information et d'échange de bonnes pratiques

Un certain nombre d'écoles manquent de toute évidence d'information sur les possibilités offertes par *Erasmus +*, sur la manière de procéder, sur les dispositifs qui leur sont les plus adaptés. Il n'existe aucun document de référence simple et clair, répondant aux besoins du secteur.

Les écoles ne bénéficient pas non plus de l'aide d'un réseau de développeurs, dispositif mis en place dans d'autres domaines par l'agence *Erasmus*. Les développeurs *Erasmus* peuvent être des responsables de la mobilité internationale d'établissements d'enseignement, des agents des services déconcentrés de l'Etat ou des services des collectivités territoriales, des enseignants. L'agence les forme et les informe régulièrement de toute évolution, de manière à ce qu'ils puissent être des relais de proximité et des points d'appui pour les autres acteurs de leur territoire. Le ministère de l'agriculture s'appuie fortement sur le réseau constitué dans son domaine et contribue à son animation.

Les échanges d'expérience entre écoles font également aujourd'hui défaut. Les séminaires organisés par l'agence *Erasmus +* de Bordeaux, s'ils ne sont pas réservés aux écoles Culture, leur permettent toutefois de se connaître et d'échanger utilement. L'ANDEA dispose d'un groupe de travail sur l'international et a consacré un séminaire à ce thème à la rentrée 2017.

Pour la musique, l'action de l'Association européenne des conservatoires (AEC) mérite d'être mise en exergue. Plate-forme d'échanges qui regroupe 280 établissements d'enseignement supérieur de la musique, l'AEC organise chaque année une rencontre de deux jours de tous les chargés de mobilité des établissements adhérents, importante occasion d'échanges et de transfert de bonnes pratiques. Elle est aussi porteuse d'un outil remarquable et concret d'aide à la gestion de la mobilité, le logiciel EASY. Celui-ci permet le traitement dématérialisé du dépôt des candidatures par les étudiants (avec CV, enregistrements ou vidéos), puis la gestion interne et externe des candidatures entre établissements des différents pays, le suivi du parcours des étudiants (cours choisis, ECTS délivrées, rapports, ...).

Le 16 mars 2018, le Secrétariat général a organisé un séminaire de toutes les écoles sur le parcours étudiant, intégrant une présentation d'*Erasmus +* par l'agence de Bordeaux et un atelier consacré aux questions internationales. C'est un début de réponse aux préoccupations mises en évidence par la mission. La réunion a surtout confirmé la nécessité forte d'une mise en réseau structurée et pérenne des personnes en charge de ces dossiers dans les établissements.

Ce défaut d'information se retrouve au sein des écoles : enseignants et étudiants ne sont pas toujours suffisamment sensibilisés à l'intérêt des mobilités, notamment dans les écoles de la création artistique. Après des concours d'entrée difficiles, les étudiants ont à cœur de profiter au maximum de leur scolarité dans l'établissement, identifient mal le bénéfice qui peut être tiré d'une période passée hors de la relation aux maîtres auprès desquels ils ont choisi de venir se former ou du bénéfice des conditions matérielles d'exercice de leur art que leur offre l'établissement (studios, matériels, ateliers, ...). Alors que certains enseignants sont très moteurs et à l'initiative de beaucoup de partenariats et d'actions internationales, d'autres encouragent peu les étudiants à envisager une mobilité, vécue davantage comme une

interruption du cursus que comme un enrichissement de celui-ci. Là aussi des échanges plus développés pourraient permettre de sensibiliser étudiants et enseignants sur l'apport des mobilités.

2.4.4 Nombre d'écoles n'atteignent pas la taille critique pour gérer des mobilités, mais elles restent réticentes à unir leurs efforts

La gestion des mobilités *Erasmus +* est complexe et de ce fait moins accessible aux plus petits établissements. Or ceux-ci répugnent à se rapprocher d'autres écoles, avec lesquelles ils pourraient partager une partie de la charge administrative ou pédagogique, ou de l'ingénierie de projet. L'une des causes de cette situation est que l'international apparaît comme un facteur important de l'identité et de l'attractivité pour ces écoles, qui se vivent souvent plus comme concurrentes que complémentaires sur ce plan.

Quelques établissements ont toutefois développé des liens fructueux avec des écoles d'autres secteurs dans le cadre des COMUE, comme les écoles présentes au sein de PSL (un dispositif favorisant l'intégration des étudiants étrangers en mobilité). De même le CNSMD de Lyon s'est allié avec ses partenaires du Collège des Hautes Etudes Lyon Sciences (ENS, Science Po Lyon, école centrale de Lyon, VetAgro sup), au sein de la COMUE *Université de Lyon*, pour un accès aux laboratoires de langue ou à l'enseignement de FLE de ses partenaires, ceux-ci étant en retour intéressés par une partie de l'offre de cours et par la programmation culturelle de l'établissement.

L'école supérieure de danse contemporaine d'Angers, très impliquée dans l'international de par son histoire et son projet pédagogique, a passé un accord avec l'université d'Angers avec laquelle elle est liée pour la préparation de la licence associée au DNSP de danseur préparé par les étudiants. C'est l'université qui porte et gère les mobilités *Erasmus* sortantes et entrantes, les étudiants étant inscrits dans les deux établissements. La contrepartie en est par contre un niveau d'exigence en langue plus élevé que celui estimé nécessaire par l'école.

Des échanges entre écoles d'un même territoire sur ces questions, comme en Bretagne par exemple, commencent à prendre forme, qui pourraient aboutir à la constitution de consortia.

Jusqu'à présent les écoles supérieures Culture ne se sont pas emparées de l'outil que constitue le consortium. Constitués à l'origine pour accompagner la mise en place des stages en entreprise à l'étranger, les consortia sont utilisés avec succès dans le programme *Erasmus +* pour les mobilités d'études et de stage par des établissements relevant des ministères de l'agriculture, de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur. Le consortium est une structure coordinatrice qui regroupe les besoins de plusieurs établissements et gère le processus. Il peut être porté par une association, un établissement, une collectivité territoriale, un GIP. Constitué sur un périmètre territorial et / ou sectoriel, le consortium est particulièrement pertinent pour rassembler des écoles qui partagent de mêmes enjeux. Des exemples peuvent être cités, comme ERASMIP, consortium des établissements supérieurs agricoles de Midi Pyrénées.

2.4.5 Les procédures *Erasmus +* sont complexes et rigides et les dispositifs proposés parfois insuffisamment adaptés aux spécificités du secteur

Toutes les écoles dénoncent la lourdeur des procédures, l'obligation de travailler sur des plates formes de saisie distinctes, la complexité des rapports à produire, notamment celle du rapport

final. Elles déplorent le temps passé à justifier, corriger des divergences liées le plus souvent à une incompréhension des questions par les étudiants ou les enseignants, ou à leur inadaptation aux situations concrètes vécues dans ce secteur, et de manière générale la logique de contrôle qui prévaut.

Cette complexité est particulièrement dissuasive pour les mobilités internationales de crédits ou les partenariats stratégiques.

Une règle imposée par la réglementation européenne pour réduire les phénomènes de sous consommation de crédits pose particulièrement problème : la référence aux crédits dépensés l'année N-2 pour déterminer le nombre de bourses allouées l'année N. Cette règle constitue en effet un réel obstacle pour des établissements aux petits effectifs, agissant pour des étudiants aux parcours souvent singuliers, difficiles à anticiper sur deux ans, et freine de fait fortement le développement de la mobilité.

Beaucoup d'écoles, de tous les secteurs de l'ESC regrettent par ailleurs la disparition dans *Erasmus* + des anciens « programmes intensifs », qui soutenaient l'organisation d'un enseignement ouvert à des enseignants et étudiants de trois pays, sur des durées brèves, de 10 jours à 6 semaines. Ces programmes pouvaient s'appliquer à des actions pédagogiques de type ateliers, universités d'été, et étaient bien adaptées à la pédagogie de projet qui caractérise de manière générale l'enseignement dispensé dans les écoles relevant du ministère de la Culture. Il manque aujourd'hui de toute évidence pour l'ensemble des acteurs de l'Enseignement supérieur culture un dispositif soutenant des mobilités courtes et collectives.

2.4.6 La question des langues

La maîtrise des langues est dissuasive pour un certain nombre d'étudiants, d'enseignants ou de personnels administratifs.

L'offre d'enseignement des langues proposée aux étudiants est inégale selon les établissements, surtout pour les langues autres que l'anglais.

Des expériences intéressantes se développent, de cours de langue proposés à l'ensemble des personnels de l'établissement, à l'école nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon par exemple, avec une formation en anglais inscrite dans le plan de formation de tous les personnels de l'école pour créer une dynamique générale, ou à la Haute école des arts du Rhin, école territoriale associant musique et arts plastiques, très ouverte à l'international.

Selon les disciplines, la barrière de la langue est plus ou moins forte, moins présente en arts plastiques par exemple qu'en théâtre. Les étudiants qui effectuent une mobilité en théâtre sont généralement totalement bilingues. Des expériences de projets pédagogiques se développent toutefois, dans lesquelles chacun joue dans sa langue, mais il s'agit généralement de projets collectifs et non de mobilités individuelles.

3 Préconisations pour développer les mobilités *Erasmus* + dans l'enseignement supérieur Culture

Le constat présenté amène la mission à formuler des préconisations concernant tant le pilotage par le ministère de la culture que l'action des établissements.

3.1 Clarifier et renforcer le pilotage et l'animation du dispositif par le ministère de la Culture, en lien avec l'agence *Erasmus + France*

3.1.1 Devenir partie prenante de l'agence *Erasmus +*

Le GIP Agence Erasmus + France, lié au programme, n'a pas d'existence pérenne, il sera redéfini d'ici fin 2020 pour la période à venir. Les ministères membres du GIP sont aujourd'hui les ministères en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de l'emploi et de la formation professionnelle, des affaires étrangères, de l'enseignement agricole. C'est le secrétariat général commun aux ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche qui en assure la tutelle principale. Si le ministère de l'Europe et des affaires étrangères n'intervient qu'à travers une participation financière, le ministère de l'agriculture a mis un agent à disposition de l'agence, avec des résultats probants sur la qualité du suivi de son secteur.

Il paraît indispensable que, quelle que soit la forme de l'Agence à partir de 2021, le ministère de la culture en soit partie prenante, pour parvenir à une meilleure connaissance de part et d'autres, à un renforcement de l'accompagnement des établissements relevant de l'ESC. Le ministère a d'ores et déjà prévu une première contribution financière au GIP en 2018, afin de pouvoir sans tarder enclencher un processus de travail en commun, qui permette en premier lieu d'élaborer de premiers outils d'information et d'accompagnement en direction des établissements de l'ESC, et de travailler à la constitution d'un réseau de développeurs.

Cette implication du ministère devra permettre un meilleur relais par l'agence auprès de la commission européenne des besoins, difficultés, et spécificités du secteur identifiés dans le présent rapport. La nécessité de réduire la complexité des procédures ou la rigidité des règles d'anticipation pour de petits établissements doit pouvoir être mise en évidence. De même pour le besoin de dispositifs permettant des mobilités courtes et collectives, liées notamment à la pédagogie de projet pratiquée dans ce secteur.

3.1.2 Clarifier le pilotage, renforcer et mieux structurer le suivi de ces questions en administration centrale

La coordination du dossier doit être mieux structurée au sein du secrétariat général et redéfinie entre le secrétariat général et les directions générales.

Un interlocuteur unique et stable doit être désigné au sein du secrétariat général pour l'agence *Erasmus +*. C'est d'autant plus indispensable dans la perspective d'une participation du ministère de la culture aux instances futures de l'agence *Erasmus +*.

Cet agent doit pouvoir, en lien avec l'Agence et les directions générales, animer un réseau de correspondants au sein des écoles sous la forme d'au moins une réunion annuelle, afin de développer la connaissance du programme et le partage d'expériences. Il doit contribuer à la mise en place sur les territoires d'un réseau de développeurs *Erasmus*, constitué de responsables en charge de la gestion du programme *Erasmus +* dans des écoles et à son animation. Il devrait également assurer une fonction de veille sur les évolutions et les opportunités offertes par le programme, permettant aux écoles et au ministère d'être aussi plus largement présent sur les différents axes du programme (clés 2 et 3).

3.2 Structurer et accompagner l'implication de l'ensemble des écoles

3.2.1 Fixer des objectifs aux établissements et pousser au développement d'une approche plus stratégique de la mobilité

Le décret relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture de février 2018 marque, s'agissant de ces écoles, une avancée significative dans l'affirmation de l'objectif du développement international. Celui-ci devrait être intégré plus systématiquement à la stratégie de l'ensemble des établissements et à leur projet pédagogique. A cet effet, des objectifs de mobilité tant des étudiants que des personnels et d'ouverture internationale devraient systématiquement figurer dans les contrats de performance des établissements ainsi que dans les lettres de mission de leurs dirigeants.

Une réflexion de fond sur cette dimension stratégique nourrirait utilement la démarche, croisant l'expérience de tous les secteurs. Compte tenu de sa composition, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC) semble le lieu le plus adapté à cet échange.

3.2.2 Soutenir toutes les formes de mutualisation entre les écoles

Les cours de langue étrangère, de français langue étrangère, l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers, de même que certaines des tâches, d'ingénierie comme de gestion, liées au programme, pourraient être bien davantage partagés notamment au plan territorial.

Les écoles doivent être encouragées à se rapprocher sur ces sujets de leurs partenaires au sein des COMUE, ou d'universités dont elles sont partenaires par ailleurs comme l'a fait l'école du CNDC d'Angers ou envisage de le faire l'école de théâtre du TNB.

Les universités peuvent aussi utilement contribuer à la constitution des réseaux de partenaires à l'étranger, par le portage des intérêts des écoles de l'ESC lors de visites à l'étranger de représentants des COMUE.

La constitution de consortium doit également être explorée, avec l'aide des DRAC, à partir de regroupements territoriaux qui existent déjà entre écoles d'un même territoire, tels que par exemple l'ADÉRA, association des écoles supérieures d'art Auvergne-Rhône-Alpes, fortement soutenue par le conseil régional, ou le *Grand Huit*, réseau des écoles supérieures d'art publiques de la Nouvelle-Aquitaine, ou encore l'AGERA, alliance des Grandes écoles Rhône Alpes Auvergne, qui regroupe 40 grandes écoles de ce territoire, dont pour le secteur culturel les ENSA, l'école supérieure d'art et de design de saint Etienne ou l'ENSATT.

Les conventions de l'Institut français avec certaines collectivités territoriales pourraient venir en appui à ces démarches.

L'action de l'AEC et notamment l'outil de gestion qu'elle a développé pour la gestion des mobilités mériteraient d'être mieux connus, et ses possibilités d'extension étudiées et soutenues.

3.2.3 Conforter l'autonomie des établissements dans la gestion des bourses à la mobilité sur la base de quelques grands principes

La gestion des bourses à la mobilité est assurée par les écoles, ce qui permet une appréciation au plus près de la situation de chaque étudiant.

Sauf quelques cas de gestion directe des aides par les collectivités territoriales, les écoles ont des marges de manœuvre dans la définition du mode de financement des mobilités internationales. Elles sollicitent les financeurs ou répartissent les financements reçus, en fonction des règles fixées par chaque financeur, avec l'objectif d'aider le plus grand nombre d'étudiants, et en effectuant dans certains cas des péréquations ou réaffectations des bourses perçues. Telle école limite de son propre chef les possibilités de cumul d'aides, telle autre le nombre de mois aidés.

Ces opérations obéissent toutefois à des principes parfois radicalement différents : certaines écoles considèrent que le critère social doit être prédominant, d'autres au contraire s'attachent à dégager une aide équivalente pour des projets de même type.

Tout en respectant les principes d'autonomie des établissements, la gestion des bourses gagnerait à obéir à quelques grands principes communs. Une réflexion commune paraît par conséquent indispensable, non pour uniformiser une gestion qui par nature restera spécifique puisqu'en partie liée à des sources de financement différentes d'une région à l'autre, et qui doit continuer à reposer sur une appréciation fine des situations individuelles, mais pour identifier quelques principes partagés. Cet échange pourrait être conduit dans le cadre du CNESERAC, dont la composition est particulièrement adaptée à l'exercice, puisque cette instance réunit des représentants des directeurs d'établissements, des enseignants, des étudiants.

Au niveau de chaque établissement, les commissions mobilité, associant des enseignants, dans certains cas des étudiants, sont également particulièrement utiles, en permettant des décisions collégiales. Celles-ci sont d'autant plus nécessaires que certains critères retenus pour l'attribution des aides financières relèvent d'une appréciation qualitative : intérêt du projet, motivations, voire niveau de l'étudiant, les étudiants en mobilité étant perçus par certains établissements comme vecteurs de leur image à l'étranger.

Ces commissions sont aujourd'hui présentes dans toutes les écoles d'architecture, mais plus rarement dans les autres écoles, où il serait nécessaire qu'elles soient généralisées.

3.2.4 Etudier la possibilité d'étendre le soutien financier du ministère à la mobilité à l'ensemble de l'Enseignement supérieur Culture

La limitation du soutien financier du ministère aux seuls étudiants des écoles nationales supérieures d'architecture a été fréquemment évoquée dans les réponses au questionnaire et dans les entretiens. Elle n'est certes qu'un élément constitutif de l'hétérogénéité des financements, mais l'existence de ces bourses, dont le coût est de 1,5 M € par an, a été un élément structurant du développement de la mobilité dans les écoles nationales supérieures d'architecture. Leur absence contribue de toute évidence à la moindre performance du secteur de la création artistique en la matière.

Les orientations annoncées par le Président de la République en faveur de la mobilité internationale des étudiants justifieraient un engagement fort du ministère se traduisant par une

extension du soutien financier du ministère à l'ensemble du champ de l'enseignement supérieur culture.

Cette extension ne doit pas avoir d'impact sur le dispositif applicable aux écoles nationales supérieures d'architecture, qui a fait les preuves de son efficacité.

Encadré 6 : Les hypothèses d'extension des bourses à la mobilité à tout l'ESC

Comme pour les écoles d'architecture, le soutien financier devrait pouvoir s'appliquer à des mobilités *Erasmus* et non *Erasmus*, et pouvoir ainsi aider au développement des mobilités hors Europe.

L'extension des bourses à la mobilité aux écoles nationales supérieures du patrimoine et de la création pose des questions de périmètre : boursiers / non boursiers, écoles nationales / territoriales.

- le critère de la situation sociale est celui qui a généralement le plus fort impact sur le montant perçu par les étudiants. Il est particulièrement sensible dans la mesure où les bourses à la mobilité internationale couvrent rarement l'ensemble des dépenses. Il constitue toutefois un objet de débats récurrents, liés notamment à ses effets de seuil, puisqu'il peut créer des situations très discriminantes pour les étudiants situés juste au-dessous du seuil, ce qui justifie le dispositif appliqué dans les écoles d'architecture.

Dans les écoles de la création, notamment dans les écoles d'art et les écoles de théâtre, le pourcentage d'étudiants boursiers est élevé (plus de 40% dans certains cas), ce qui justifierait de mettre l'accent prioritairement sur ces étudiants pour le calibrage de la mesure, en cas d'extension du dispositif au secteur de la création.

- limiter le soutien à la mobilité aux étudiants des seuls établissements publics nationaux serait contradictoire avec l'affirmation de la cohérence de l'enseignement supérieur culture, et serait difficilement tenable s'agissant des étudiants boursiers, qui bénéficient des bourses sur critères sociaux indépendamment de l'établissement dans lequel ils se forment.

La mission a réalisé plusieurs simulations du coût d'une telle extension pour avoir un ordre de grandeur sur le domaine de la création artistique. Ce coût varie naturellement fortement selon les hypothèses retenues.

Elle a examiné également les modalités de gestion des aides à la mobilité. La gestion des aides attribuées par le ministère aux écoles nationales supérieures d'architecture est aujourd'hui complexe. Les sommes sont réparties entre les établissements par l'administration centrale en deux temps, d'abord pour les boursiers puis, en fonction du solde de cette 1^{ère} opération, aux non boursiers. Par comparaison, la gestion des bourses à la mobilité du ministère de l'enseignement supérieur, attribuées aux seuls étudiants boursiers, est beaucoup plus simple pour l'administration centrale puisqu'assurée directement par les CROUS. Le ministère de l'agriculture a retenu également un dispositif simplifié, reposant sur la forfaitisation, la visibilité d'une année sur l'autre et la responsabilisation des établissements.

Un dispositif simplifié pourrait être imaginé pour l'extension des bourses à la mobilité à tout l'ESC. Les estimations effectuées sur le périmètre de l'ensemble des écoles nationales et territoriales de la création artistique montrent qu'un soutien financier concernant les étudiants boursiers (400 € par mois), sur la base de la moitié des effectifs présents en M1 ou L3 (par référence à l'objectif de 50 % des étudiants), pour des mobilités de 2 à 6 mois, serait de l'ordre d'1M€. Ce chiffre peut constituer une première référence.

Dans un objectif de limitation des tâches de gestion de l'administration centrale et d'adaptation au plus près des situations, ce montant pourrait être réparti entre les établissements sur la base d'une dotation annuelle qui soit forfaitaire et stable d'une année sur l'autre. Ce dispositif privilégierait la visibilité et la

souplesse d'utilisation par les établissements, dans le cadre des grands principes évoqués au point précédent, en fonction de la configuration des autres financements disponibles. Dans les régions dans lesquelles les bourses à la mobilité sont fortement connectées à la situation sociale des étudiants, il pourrait être admis que les bourses du ministère puissent bénéficier à des étudiants non boursiers.

3.3 Les établissements pourraient mieux tirer parti du programme *Erasmus*

+

Un certain nombre d'axes de progrès sont dans les mains des établissements, avec l'appui du ministère de la culture et de l'agence *Erasmus*.

3.3.1 Développer davantage les mobilités de stage, notamment dans les secteurs du spectacle vivant et des arts plastiques

Le potentiel des mobilités de stage doit être davantage utilisé par les écoles, du fait de leur apport en termes de professionnalisation et d'insertion professionnelle. Selon une étude de l'Agence *Erasmus + France* publiée en mai 2017 sur le développement de l'employabilité au cours d'une mobilité *Erasmus +*, les étudiants en mobilité de stage sont 88% à déclarer une amélioration importante de leur employabilité, contre 79% pour ceux qui ont effectué une mobilité d'études.

Les mobilités de stage seraient particulièrement pertinentes dans le secteur du spectacle vivant et des arts plastiques. De durées généralement plus courtes que les mobilités d'études, les stages à l'étranger s'intégreraient plus aisément dans un cursus de formation aux métiers du spectacle vivant, qui comporte des stages obligatoires. Les écoles d'art qui les ont développées, comme l'école européenne supérieure de l'image, constatent qu'elles élargissent réellement le champ de l'insertion professionnelle des étudiants. L'école nationale supérieure d'art de Nancy estime qu'il s'agit là d'un enjeu vital pour répondre à une demande croissante des étudiants, soucieux de préparer ainsi leur insertion professionnelle.

Organiser des stages à l'étranger nécessite toutefois un renforcement des réseaux entre établissements de formation et structures culturelles étrangères.

Cette démarche pourrait s'appuyer sur les associations et relais professionnels existant dans les différents secteurs, comme Elia, l'ANDEA pour les arts plastiques, Cumulus pour le design. La constitution de consortia pourrait également soutenir utilement la démarche, cet outil ayant été créé précisément à l'origine pour accompagner le développement des mobilités de stage, avec souvent l'implication des conseils régionaux (exemple de ce type en Nouvelle Aquitaine, d'un consortium régional soutenant les mobilités de stage, dont l'école nationale supérieure d'art de Limoges fait partie).

Un assouplissement de la règle des deux mois minimum, sous certaines conditions permettant d'en limiter les effets négatifs par ailleurs, pourrait favoriser le développement des stages dans le secteur de la création.

3.3.2 Développer la mobilité pour les enseignants et les administratifs

Les écoles doivent mettre davantage l'accent sur ces mobilités, dont l'impact positif est évident pour les étudiants, pour toute la communauté éducative, pour l'attractivité de l'école, et plus largement pour la profession.

Certaines écoles, comme l'école européenne supérieure à l'image, ont inscrit les mobilités de formation *Erasmus* + dans le plan de formation de leurs personnels, le reliant utilement à l'ensemble de l'offre de formation proposée.

La valorisation de ces mobilités dans les parcours de carrière des intéressés (critère d'évaluation et de promotion) doit également être développée et mieux connue au sein des écoles.

3.3.3 Développer la mobilité entrante et améliorer les conditions d'accueil des étudiants étrangers

Si les écoles accueillent déjà une part significative d'étudiants étrangers en mobilité, elles pourraient le développer davantage, grâce à une communication renforcée, qui passe par des actions que certaines ont déjà développées : traduction du site en anglais, mais aussi mise en ligne d'exemples de cours ou ateliers.

Campus France assure la promotion des écoles supérieures françaises à l'étranger, publiques et privées, contribue à l'information et à l'accompagnement des étudiants étrangers qui souhaitent venir étudier en France (en tant qu'élèves inscrits). Il propose sur ce plan un dispositif d'inscriptions en ligne, Campus art, pour les écoles adhérentes.

Le ministère vient de renforcer son soutien financier à Campus France. Ce renforcement des liens entre le ministère de la culture et Campus France doit être l'occasion de progresser dans la représentation à l'étranger par cet établissement de l'offre publique que constitue l'enseignement supérieur Culture, indépendamment de l'adhésion de tout ou partie de ses écoles, en vue d'y développer les mobilités.

Les écoles doivent par ailleurs s'attacher à offrir plus systématiquement des conditions satisfaisantes pour la formation en français langue étrangère ou la recherche de logement, à améliorer l'intégration des étudiants étrangers. Ces questions gagneraient à être traitées dans un cadre mutualisé entre écoles ou au sein des COMUE et à faire à tout le moins l'objet d'échanges de bonnes pratiques entre écoles.

3.3.4 Réduire les freins liés à la langue

Ceux-ci constituent encore trop souvent une difficulté pour les étudiants, les enseignants et les personnels administratifs.

Les formations en langue doivent pouvoir être plus largement développées, et diversifiées, au bénéfice des étudiants comme des personnels, avec l'aide des outils numériques d'aujourd'hui.

En la matière également, la mutualisation entre établissements est à renforcer, de même que les collaborations au sein des COMUE et les échanges de bonnes pratiques.

3.3.5 Utiliser davantage les possibilités des actions de la clé 2 (partenariats stratégiques).

Les écoles mettent en avant la complexité et la lourdeur des partenariats stratégiques. Le CNSMD de Lyon, qui les a développés en tant que pilote le confirme, mais souligne aussi la qualité de l'accompagnement par l'agence de ce type de projets, qui bénéficient de possibilités de financement conséquents.

La participation à ces projets comme établissement partenaire paraît pouvoir être développée davantage.

3.3.6 Favoriser la professionnalisation de ceux qui s'impliquent dans les questions internationales et la mobilité et les valoriser

Les écoles doivent favoriser la professionnalisation de ceux qui dans leurs équipes sont en charge des mobilités, en les incitant à faire partie du futur réseau de développeurs *Erasmus*, ce qui leur permettra de bénéficier des formations organisées par l'agence *Erasmus* et favorisera une appropriation plus large de l'expérience des personnels les plus aguerris.

Par ailleurs, des possibilités de rémunération des enseignants également impliqués dans la mise en œuvre du programme existent sur l'enveloppe versée par l'agence au titre de l'organisation de la mobilité.

3.3.7 Développer l'information sur *Erasmus* au sein des établissements

La valorisation de l'expérience vécue par les bénéficiaires des mobilités, y compris celles d'anciens élèves ou d'élèves d'autres écoles, peut servir d'incitation forte auprès des étudiants et des enseignants.

3.3.8 Mettre en place des commissions internationales dans les établissements de moyenne et grande taille qui n'en disposent pas,

L'objectif est de mieux intégrer la dimension internationale dans la stratégie des établissements, de la faire partager à l'ensemble des acteurs concernés, étudiants, enseignants, administration, de rendre plus systématiquement collectives les décisions relatives à l'attribution des bourses à la mobilité.

Deuxième partie : Pour un « Erasmus de la culture », programme européen de mobilité des artistes et professionnels de la culture

Pour ce volet, la mission s'est attachée à bien prendre en compte :

- la diversité des métiers de la culture et des besoins de mobilité, et rencontrer à cet effet, outre les responsables des établissements de l'Enseignement supérieur Culture, des professionnels de nombreux métiers (architecture, métiers d'art, conservation du patrimoine et restauration, traduction, spectacle vivant, arts visuels, cinéma, musées)
- l'existant en matière de programmes de mobilité, tant en France qu'en Europe, notamment à partir des recensements déjà établis par l'association « On the Move », et l'expérience des organismes de soutien aux professionnels (Institut français, Relais culture Europe, ONDA)
- le cadre européen dans lequel un programme dédié à la mobilité des artistes et professionnels de la culture serait susceptible de s'insérer.

1 Un programme européen de mobilité des artistes sur le modèle d'Erasmus est une nécessité

Une action européenne de grande ampleur pour renforcer la mobilité des artistes et des professionnels de la culture, répond à plusieurs objectifs :

- développer, par les échanges et la mobilité, le sentiment d'appartenance à l'Europe des artistes et professionnels de la culture, et, par leur intermédiaire et leur influence, le renforcer pour l'ensemble des publics et des citoyens des pays de l'Union européenne ;
- donner la possibilité aux artistes et aux créateurs d'être confrontés à d'autres cultures et d'autres pratiques, afin qu'ils puissent enrichir leur inspiration et leur créativité, et renouveler la vision de leur métier et de leur art ;
- permettre aux professionnels de la culture de nouer les contacts et de s'inscrire dans des réseaux européens, par nécessité professionnelle et économique, afin de poursuivre et développer leur carrière et leur activité.

1.1 un besoin propre à l'ensemble des métiers de la culture

Le besoin de mobilité est clairement ressenti et exprimé par l'ensemble des métiers qui relèvent des arts et de la culture : artistes des arts de la scène comme des arts visuels et des arts numériques, architectes, designers, conservateurs du patrimoine, commissaires d'exposition, restaurateurs et artisans des métiers d'art, traducteurs, libraires, écrivains, bibliothécaires, professionnels des métiers du son, de l'image et de la scène, responsables d'opérateurs culturels, personnels administratifs et techniques.

Ce besoin peut être ressenti à des degrés divers. Il n'exclue pas parfois encore, dans certains milieux, une interrogation sur ce que peut être l'apport d'une expérience de coopération avec l'étranger. Cette réticence, à laquelle les barrières linguistiques peuvent contribuer, apparaît toutefois de plus en plus marginale, et n'est pas partagée par les nouvelles générations plus naturellement immergées dans un univers européen et international.

Les professions artistiques, et plus généralement toutes celles liées à la création, notamment dans les domaines de la musique, de la danse ou des arts visuels, sont naturellement concernées par la nécessité de promouvoir la mobilité et les échanges européens et internationaux, avec un gain attendu pour la créativité des professionnels. Mais ce besoin dépasse largement les seules professions artistiques.

Tous les secteurs de la culture attendent de la mobilité internationale une ouverture et des perspectives de développement de leurs métiers.

C'est notamment le cas des métiers techniques de la scène, de l'image et du son. L'enjeu pour ceux-ci, tout autant que l'apprentissage de techniques et de savoir-faire, est la connaissance d'autres formes d'organisation du travail, de relations entre les métiers concourant à un spectacle, ou encore la découverte d'autres approches de leurs métiers.

C'est également le cas pour les métiers d'art, où l'information sur les pratiques et le savoir-faire dans les autres pays européens demeure limité. Si L'Institut national des métiers d'art s'est engagé dans un programme soutenu par Europe créative, de recensement des savoir-faire en Europe, les possibilités de mobilité demeurent encore très limitées pour les professionnels. C'est d'autant plus difficile à organiser que la plupart des pays d'Europe ne disposent pas d'organisation homologues ou exerçant les missions de l'Institut national des métiers d'art.

Si la demande a été ainsi clairement repérée pour l'ensemble des professions, en revanche, le manque de moyens pour se déplacer est clairement invoqué, s'agissant de structures souvent de petites tailles, et aux budgets très limités. Cette contrainte est d'autant plus forte, lorsque les dépenses ne sont pas directement et immédiatement liées à la production d'un programme ou d'une œuvre.

1.2 – mais des objectifs différents en fonction des contraintes propres à chaque métier

De fait, les attentes sont très hétérogènes et différentes en fonction des caractéristiques et des statuts propres à chaque profession, qu'il s'agisse de la nature de ces mobilités (résidence, ou stage d'observation, ou déplacements courts pour des contacts professionnels, ou pour mettre en place des projets ou ateliers communs, ou pour de la formation), de leur durée possible et souhaitée (de quelques jours à quelques mois), ou encore du moment jugé le plus opportun dans la carrière (au titre de l'insertion professionnelle ou au contraire en cours de carrière, pour donner à celle-ci de nouveaux développements).

Ainsi, l'accueil en résidence pour des durées de plusieurs semaines peut être une formule particulièrement appropriée pour les plasticiens, les compositeurs, les auteurs ou les traducteurs.

En revanche, les professionnels indépendants, tels que les architectes ou les artisans d'art, contraints par la nécessité d'être présents à leurs ateliers ou bureaux, ou engagés dans des chantiers, privilégient naturellement des déplacements courts, de quelques jours, destinés à des contacts et rencontres avec leurs homologues. Il en va de même pour les responsables en charge de structures culturelles, et notamment des musées.

La mission a également pu constater que ce besoin de mobilité internationale était pertinent à toutes étapes de la carrière : certains mettent l'accent sur le soutien aux jeunes artistes ou professionnels sortant d'écoles et ayant besoin de compléter leur formation en étant confronté à d'autres pratiques au niveau international, d'autres au contraire insistent sur le caractère d'autant plus bénéfique de la mobilité pour des professionnels disposant déjà d'un savoir-faire ou maîtrisant leur technique et désireux de l'améliorer.

Aussi, un programme européen devrait prendre en compte ces besoins dans leur diversité, et donc nécessiter une approche différenciée et flexible, tout en restant fidèle à l'objectif commun de développer les échanges et les contacts entre professionnels européens.

2 L'état des lieux des programmes de mobilité en Europe : de nombreux dispositifs, mais partiels et limités dans leur ampleur

2.1 De très nombreux programmes mis en œuvre par les Etats, les collectivités territoriales, les opérateurs culturels ou les fondations privées

Ce besoin de mobilité, inhérent aux professions culturelles, a conduit de nombreuses organisations, aussi bien en France que dans les autres pays de l'Union européenne à développer des programmes d'incitation à la mobilité culturelle.

2.1.1 Un recensement global a été opéré en 2011

Sous l'impulsion des autorités européennes, le guide élaboré en 2011 par l'association « On the Move » et la Fondation Interarts dans le cadre du projet pilote Practics avait recensé environ 750 programmes de soutien à la mobilité culturelle, conçus ou gérés par environ 500 organisations (ministères, collectivités territoriales, opérateurs publics, initiatives privées, fondations). Ce guide a été réactualisé régulièrement par « On the Move » mais seulement pour certains pays, grâce aux financements et à l'appui de divers ministères, dont le ministère de la culture français, ou de fondations, notamment l'Asian European Foundation (ASEF).

L'examen de ces programmes montre que, outre l'Allemagne (128 programmes ou initiatives recensés) et la France (108 programmes recensés), les pays du nord de l'Europe, Scandinavie, Finlande, Benelux, apparaissent beaucoup plus largement dotés que les pays du Sud de l'Europe (54 programmes recensés pour l'Espagne, 33 pour l'Italie).

Par ailleurs, si l'ensemble des secteurs de la culture sont bien couverts, les programmes de mobilité destinés aux artistes sont très largement prédominants, et plus particulièrement les programmes concernant les artistes dans le domaine des arts visuels (292 programmes ouverts aux plasticiens), notamment les accueils en résidence, par rapport aux programmes ouverts aux professionnels du patrimoine (54 programmes recensés).

Si l'ensemble de ces initiatives témoigne de la conscience de très nombreux acteurs du domaine de la culture de la nécessité de développer la mobilité culturelle en Europe, leur impact global doit toutefois être relativisé : il s'agit la plupart du temps de petits programmes de mobilité, qui ne concernent souvent que quelques individus. Il peut même s'agir dans quelques cas, de programmes fondés sur l'attribution d'un prix permettant à une unique personne de faire une mobilité à l'étranger.

De surcroît, la quasi-totalité de ces programmes ne s'inscrivent pas dans une dimension spécifiquement européenne : ils s'exercent généralement soit dans un cadre intra-européen, limités à quelques pays de l'Union (par exemple fonds commun pour les professionnels des pays de l'Europe Nordique et Balte, Fonds pour les ressortissants membres du Groupe de Visegrad), soit concernent la mobilité internationale en général. Il existe ainsi de multiples programmes de mobilité et d'échange avec les pays en développement, ou des bourses accordées pour des mobilités dans les pays d'Extrême-Orient ou en Amérique du Nord.

En France, le Ministère de la culture (Secrétariat général/service des affaires juridiques et internationales/sous-direction des affaires européennes et internationales) met en œuvre plusieurs programmes pour l'accueil des professionnels étrangers, qu'il s'agisse du programme Profession culture pour les professionnels étrangers accueillis en établissements publics, ou du programme Odyssée pour les artistes, créateurs, et écrivains accueillis dans les centres culturels de rencontres). De même, l'Institut français soutient-il la mobilité des artistes en résidence à l'étranger. Mais, si chacun de ses programmes ont eu des effets très positifs, aucun d'entre eux n'a une vocation proprement européenne. Les programmes de mobilité vers les autres continents, d'une utilité évidente, viennent toutefois renforcer une tendance forte et durable, comme dans l'enseignement supérieur culture, à la mobilité au-delà de l'Europe, notamment en Amérique du Nord et dans l'Extrême Orient, alors que la mobilité dans les pays voisins, appartenant à l'Union européenne, apparaît moins attractive.

2.1.2 Quelques programmes particuliers présentent un intérêt en terme d'objectifs et de méthode retenue

Ceux-ci ont pour caractéristique commune d'être transdisciplinaires, et directement accessibles aux professionnels de la culture

- Le programme de « mobility funding » du Nordic Fund est destiné à l'ensemble des professionnels de la culture, à l'exception des fonctionnaires, mais y compris dans le domaine du patrimoine, et résidents dans les pays nordiques ou baltes. Il s'applique aux résidents des pays nordiques et baltes qui souhaitent se déplacer individuellement ou en groupe, pour des durées jusqu'à 10 jours, pour des raisons professionnelles (contacts, expositions, participations à des rencontres, recherche et formation, représentations artistiques exceptionnelles). Les procédures sont simplifiées (candidatures en ligne, barèmes forfaitaires) .
- Le programme STEP de la Fondation européenne de la culture, basée à Amsterdam, et financé par des fonds privés, concerne des bourses d'aide à la mobilité ; celles-ci sont destinées à des artistes et professionnels de la culture, travaillant dans les champs de la création, en privilégiant les projets en relation avec l'action socio-culturelle.
- Le Fonds Roberto Cimetta, qui reçoit des contributions publiques et privées, et en particulier celle du Ministère de la culture française, distribue des bourses individuelles aux artistes, dans l'objectif d'accroître leur mobilité entre les deux rives de la Méditerranée, et de développer le dialogue culturel euro-arabe.

2.2 la mise en place d'un programme de l'Union européenne spécifiquement dédié et adapté à la mobilité des professionnels de la culture reste en devenir

Un programme de mobilité dans le domaine de la culture entrerait parfaitement dans les compétences de l'Union européenne au titre de l'article 155 du Traité : concernant les échanges transnationaux entre les pays de l'Union, l'intervention de l'Union européenne ne peut être que décisive par rapport à des interventions relevant des seules autorités nationales et locales. De surcroît, il est susceptible de contribuer au renforcement des liens entre les citoyens de l'Union européenne. Conforme au principe de subsidiarité, il est porteur de valeur ajoutée pour l'Union européenne.

C'est sur cette base que plusieurs initiatives ont été entreprises depuis 2004, et que celles-ci doivent maintenant déboucher sur un programme d'ampleur significative.

2.2.1 La mobilité dans la culture est un sujet présent dans la réflexion sur l'action culturelle européenne, depuis une quinzaine d'années

- Dès 2004, sous la présidence néerlandaise, un appel est lancé pour un plan ambitieux de mobilité culturelle, partagé entre les institutions européennes, les Etats, les collectivités locales et les opérateurs ;
- des actions pilotes afin d'accroître la mobilité des artistes sont entreprises en 2007, à l'initiative du Parlement européen. Elles se sont traduites, sur la période 2008-2009 par la sélection de projets destinés à encourager les échanges d'expérience entre réseaux promouvant la mobilité, et par le soutien à certains fonds existants, soutenant des programmes de mobilité ou des résidences d'artistes. Elles n'ont toutefois pas débouché sur une traduction concrète et durable dans les programmes de l'Union européenne.
- La France a également contribué à la réflexion sur le sujet lors de sa présidence de l'Union européenne, en 2008, notamment par un rassemblement des professionnels du spectacle vivant sur ce thème, piloté par l'Office national de diffusion artistique (ONDA).
- Enfin, à la même période, le Conseil et la commission ont lancé un processus de « MOC » (Méthode Ouverte de Coordination) sur les programmes de soutien à la mobilité des artistes ; celle-ci a donné lieu à la publication de plusieurs études éclairantes, entre 2011 et 2014, sur les pratiques en vigueur dans les pays de l'Union européenne, les avantages liés à la mobilité des artistes, et la proposition de « principes-clés » sur la mobilité des artistes en Europe et sur la politique des accueils d'artistes en résidence. La réflexion dans le cadre de la MOC s'est toutefois focalisée sur la mobilité des artistes, et non sur celles des autres professionnels de la culture.

2.2.2 Les programmes « Europe créative » et « Erasmus + » ne sont pas adaptés à l'ensemble des besoins de mobilité des professionnels de la culture

Succédant au programme « Culture » et au programme « Media » (2007-2013), le programme « Europe créative » (2014-2020) affiche, pour la première fois, parmi ses cinq « objectifs spécifiques », la volonté de « favoriser la circulation transnationale des œuvres culturelles et créatives et la mobilité des acteurs culturels et créatifs, en particulier les artistes ».

Toutefois, il ne prévoit pas d'entrée pour le financement de projets qui seraient spécifiquement dédiés à renforcer la mobilité des artistes et professionnels de la culture, tant dans le volet culture, que dans le volet media. La mobilité des artistes et professionnels de la culture n'apparaît dès lors qu'un effet induit des actions de coopération ou de soutien à des projets financés

Le programme *Erasmus +*, créé en 2014, à partir de plusieurs programmes dont le programme *Erasmus*, dédié aux étudiants, est accessible aussi aux professionnels, et donc aux professionnels de la culture, de diverses manières :

- Les professionnels qui sont par ailleurs enseignants sont également concernés par le programme, dans le cadre de l'établissement où ils enseignent ;
- Les professionnels qui suivent des cycles de formation continue peuvent également en bénéficier dans le cadre de leur formation ;
- Le programme *Erasmus +* peut également soutenir des projets de coopération entre institutions culturelles, avec un objectif de formation.
- Le programme *Erasmus* jeunesse peut impliquer des associations à but culturel.

Plusieurs projets de mobilité dans le domaine du patrimoine ont ainsi pu être soutenus par le programme *Erasmus +*. C'est notamment le cas des programmes « Mobilité pour l'innovation dans l'interprétation du patrimoine culturel » et « interprétation du patrimoine culturel, implication des habitants et pratiques innovantes » portés par des consortiums d'institutions européennes rassemblées autour de quatre Centres culturels de rencontres français (Abbaye aux Dames de Saintes, Abbaye Royale de Saint-Jean d'Angely, Abbaye de Fontevraud, Abbaye de Noirlac). Ils ont permis près de 180 mobilités de professionnels de 11 pays. C'est aussi le cas du programme « *Échange de savoirs et savoir-faire dans les jardins historiques* », rassemblant des professionnels appartenant à des opérateurs de 4 pays, et dans lequel, pour la France, la Direction générale des patrimoines a été très impliquée.

Enfin, la coopération conduite par l'Ecole de Chaillot dans le domaine de la protection du patrimoine architectural bulgare permet l'envoi en Bulgarie d'enseignants de l'école, qui sont par ailleurs des professionnels indépendants, au titre du programme *Erasmus +*.

La nouvelle génération de programme *Erasmus +* devrait poursuivre ce mouvement d'élargissement à la mobilité des professionnels, dans un objectif de formation.

Dans cette perspective, même si on peut élargir les possibilités pour les professionnels de la culture de bénéficier de ce programme, celui-ci ne pourrait néanmoins concerner, dans son concept actuel, que les mobilités de formation. Les autres mobilités nécessaires pour les artistes et professionnels de la culture resteraient alors en dehors du cadre de *Erasmus* : mobilités sous forme de résidence, mobilités en vue de réaliser un projet commun, mobilités de prospection, prises de contact, et participation à des réseaux professionnels.

De surcroît, les deux programmes, *Erasmus +* et Europe créative, ont pour caractéristique commune d'être destinés à des structures, groupements d'opérateurs culturels s'agissant de Europe créative, ou s'agissant du programme *Erasmus +*, principalement des établissements d'enseignement supérieur, ou opérateurs associatifs divers comme dans le programme *Erasmus* jeunesse. Ceux-ci doivent préalablement adhérer à la Charte *Erasmus +*, afin de porter les

demandes de mobilités individuelles des étudiants, stagiaires ou professionnels en formation dans leur établissement.

Ils n'ont pas été conçus pour des professionnels indépendants ou des individuels, auxquels leur complexité administrative les rendrait de toute façon inaccessibles.

Aussi, un soutien à la mobilité des professionnels, qui ne soit pas une mobilité destinée à participer à la coproduction d'un projet, ou à répondre à un objectif de formation, apparaît bien comme un « maillon manquant » pour encourager les échanges culturels en Europe.

2.2.3 La France a pris de nouvelles initiatives, depuis 2017

La France joue un rôle moteur dans la promotion d'un dispositif de mobilité culturelle européenne, en lien en particulier avec l'Allemagne et l'Italie :

- La lettre conjointe des ministres de la culture de ces trois pays le 5 mai 2017, demandant la création par les institutions communautaires d'un nouveau programme intitulé « mobilité pour la culture », visant à « faciliter les échanges entre jeunes artistes et professionnels de la culture », sous forme de soutien aux « stages et programmes de résidence en Europe dans les secteurs culturels artistiques et créatifs »
- Le Conseil des ministres franco-allemand du 13 juillet 2017, par lequel les deux pays proposent la mise en place d'un projet pilote favorisant la mobilité des professionnels de la culture en Europe –*Erasmus* de la culture ;
- Le Sommet franco-italien du 27 septembre 2017, proposant un programme de mobilité et d'échanges à destination des jeunes professionnels dans le domaine de la protection du patrimoine ;
- La Réunion informelle des ministres de la culture à l'occasion de la Foire du livre de Francfort le 11 octobre, appelant à un projet d'« *Erasmus* de la culture », avec « l'objectif de favoriser la mobilité des artistes et des professionnels par des partenariats et des programmes d'accueil », en lien avec l'année européenne du patrimoine 2018.
- Le Conseil des ministres de la culture et la déclaration de 9 ministres européens de la culture (Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, France ; Grèce, Italie, Malte, Portugal, Roumanie) le 21 novembre 2017, par lequel ils se prononcent pour « un dispositif de mobilité dans le secteur culturel », et pour un projet pilote en 2018 dans le secteur du patrimoine.

L'annonce par les services de la Commission européenne d'un appel d'offre doté de 1M€ en 2018, et reconductible sur 2019 et 2020, afin de tester la mise en place d'un schéma de mobilité pour « les artistes et les créatifs », répond à ces préoccupations. Il conviendrait toutefois qu'il ne soit pas limité aux seuls artistes, et concerne l'ensemble des professionnels de la culture.

3 – La mobilité des professionnels de la culture doit faire l'objet d'un dispositif européen spécifiquement dédié à cet objectif

La mobilité des professionnels de la culture doit être considérée comme un objectif en soi, eu égard à ses effets positifs sur l'activité et la créativité des professionnels européens, et de son impact sur un plus grand sentiment d'appartenance des professionnels à l'Europe de la culture.

Par ailleurs, dans les politiques publiques d'aides aux échanges culturels internationaux, le soutien à la mobilité des professionnels apparaît de plus en plus comme ayant un effet démultiplicateur plus structurant et durable que le seul soutien à des projets par nature limités dans le temps.

Mais le lancement d'une dynamique de mobilité et d'échanges entre professionnels européens suppose un dispositif, dédié à cet objectif, suffisamment doté, flexible pour être accessible à l'ensemble des professionnels et des types de mobilité, mais également bien délimité quant à ses objectifs et ses modalités.

3.1 Un dispositif spécifiquement dédié à la mobilité culturelle, doté d'un budget propre, dans le cadre des programmes européens

La mobilité des professionnels de la culture en Europe n'est l'objet principal ni du programme *Erasmus +*, dédié avant tout à la mobilité dans un contexte de formation, ni du programme Europe créative, dont la mobilité des personnes n'est qu'un effet induit des projets aidés.

Aussi, tout en continuant à tirer parti des possibilités offertes par les programmes actuels, et notamment d'une plus grande ouverture du programme *Erasmus +* aux mobilités de formation des professionnels, il convient de définir les contours d'un dispositif spécifique.

Un tel dispositif pourrait constituer un volet de la nouvelle génération de programme *Erasmus +*, à condition toutefois que celui-ci soit élargi à d'autres objectifs de mobilité que la seule formation, ou prendre la forme d'une composante spécifique du programme Europe créative.

La volonté manifestée par les autorités publiques, tant au niveau français qu'au niveau communautaire et de plusieurs pays européens doit permettre d'envisager une augmentation significative de la dotation globale affectée à ces programmes, dans le cadre du futur cadre financier pluriannuel de l'Union européenne pour 2021-2027, et permettre ainsi de prendre en compte un dispositif spécifique d'encouragement à la mobilité des professionnels de la culture.

Une enveloppe au niveau européen, d'un montant minimal de 50 à 120 millions d'euros, en fonction des hypothèses de prise en charge retenues, pour la période 2021-2027 devrait pouvoir être dégagée, afin que ce dispositif puisse engager une réelle dynamique. Ce montant est à comparer avec les montants des programmes *Erasmus +* et Europe créative pour la période 2014-2020, respectivement de 16,4 milliards et de 1,3 milliard d'euros (dont 450 millions pour le seul volet culture).

Sur cette base, s'agissant de la France, il permettrait de soutenir des mobilités d'environ 10 000 professionnels de la culture sur l'ensemble de la période. Ce chiffre serait ainsi comparable au nombre des étudiants, enseignants et personnels (environ 1500 par an aujourd'hui), de l'enseignement supérieur culture effectuant une mobilité *Erasmus* sur la période 2014-2020.

Les indemnités de per diem attribuées par le Ministère de la culture au titre des programmes Profession Culture et Odyssée ont servi de bases pour le calcul des coûts unitaires de mobilité à verser aux bénéficiaires, auxquelles s'ajoute la prise en charge d'un coût moyen de transport.

Un tel dispositif permettrait de soutenir aussi bien des mobilités courtes, de l'ordre de quelques jours, comme des mobilités en résidence, plus longues, de quelques semaines. Le montant exact

de l'enveloppe globale retenue serait fonction des dépenses effectivement ou non prises en charge par le programme : per diem forfaitaire, logement, transport.

3.2 Un dispositif accessible pour l'ensemble des métiers de la culture...

Le besoin de mobilité internationale étant commun à l'ensemble des métiers de la culture, qu'il s'agisse des domaines du patrimoine ou de la création artistique ou des industries culturelles, il n'y aurait pas de sens à privilégier un secteur culturel plutôt qu'un autre.

De surcroît, les métiers s'appuyant sur des pratiques transdisciplinaires, notamment ceux liés aux nouvelles technologies et au numérique, souvent pratiqués par les jeunes générations les plus en attente de rencontres internationales, doivent trouver leur place dans ce type de dispositif.

3.2.1 ...ouvert aux structures comme aux demandes individuelles des professionnels

Les opérateurs culturels devraient naturellement avoir accès à ce type de programme, afin de multiplier les contacts et échanges entre structures, et développer leur participation à des réseaux européens, en clair favoriser leur « européanisation ». A ce titre, dans le domaine du patrimoine et des musées, la mobilité des conservateurs devrait pouvoir être encouragée et bénéficier de ce programme.

Toutefois, l'emploi dans le domaine de la culture a une structure spécifique : comme le relève l'édition 2017 des « Chiffres Clés » de la culture, 36 % des professionnels actifs ont un statut indépendant, et le non salariat demeure la forme dominante d'emplois pour plusieurs métiers : architectes, plasticiens, photographes, écrivains, traducteurs, artisans des métiers d'art.

De surcroît, parmi les salariés, 31% des actifs sont employés comme salariés sous forme de contrat à durée déterminée ou d'autres formes de contrats temporaires.

Ainsi, un dispositif de mobilité adapté aux professionnels de la culture doit nécessairement être ouvert à des demandes d'individuels, et pas seulement à des candidatures présentées par des opérateurs culturels.

Par ailleurs, eu égard à la concentration des opérateurs culturels dans les grandes métropoles en Europe, un dispositif adapté aux demandes individuelles ou des micro-structures apparaît aussi comme une manière de rééquilibrer le bénéfice des aides européennes aux territoires moins bien dotés. Il rejoint ainsi l'objectif fixé par la ministre de la Culture, Françoise Nyssen, de « lutter contre la ségrégation culturelle », avec un impact tant en France, qu'au niveau européen.

Un dispositif ouvert aux demandes individuelles exigerait toutefois une procédure adaptée : les procédures européennes habituelles, relatives aux subventions, ne seraient pas opérationnelles pour ce type de micro-subventions, qui justifient le recours à une procédure ultra-simplifiée.

Aussi, il serait nécessaire de recourir à une gestion très décentralisée, exercée par des opérateurs locaux afin d'être au plus près des professionnels, et également de s'appuyer sur les procédures en ligne (dépôt des candidatures et examens par des panels d'experts en ligne, forfaitisation des frais de déplacement ou de per diem lorsqu'ils existent, paiement a posteriori pour s'assurer de l'existence de la mission). Le programme de mobilité du Nordic Fund, comme le programme

STEP de la Fondation européenne pour la culture, ou le Fonds Roberto Cimetta offrent de bons exemples de ce que pourraient être ces nouvelles procédures, avec une gestion proche des candidats, simplifiée, et économe en moyens.

3.2.2 ...flexible sur les objectifs de mobilité et les durées envisagées

Pour répondre aux besoins des professionnels, un tel dispositif devrait concerner des types de mobilité aux objectifs diversifiés, en fonction des caractéristiques propres à chaque profession : mobilité sous forme de résidences, découverte et contacts, rencontres et réseautage entre institutions, formation, déplacement en amont de l'élaboration de projets culturels ou artistiques européens.

Il devrait être flexible sur les conditions de durée. Celles-ci doivent pouvoir s'adapter au type de mobilité retenu et aux contraintes propres à chaque profession : si une mobilité en résidence ou une mobilité professionnelle d'immersion dans une structure étrangère doivent pouvoir justifier un séjour de plusieurs mois, en revanche, certains professionnels ne pourront se déplacer que dans la mesure où il existe des possibilités de mobilité très courtes, de quelques jours, notamment les professionnels indépendants : architectes, restaurateurs d'art, ou les professionnels ayant des responsabilités d'encadrement.

3.2.3 ...sans conditions d'âge

Le besoin de mobilité peut être utile à tout moment d'un parcours professionnel, aussi bien pour des post diplômés qui souhaitent parfaire leur formation par un volet international et se constituer un réseau de contacts en Europe, que pour des professionnels confirmés, qui ont le projet de donner un nouvel élan à leur carrière ou à leur inspiration créative, ou de découvrir d'autres pratiques.

Il n'y aurait donc pas lieu d'établir des limites d'âge pour l'obtention de ces aides à la mobilité.

3.2.4 ...susceptible de se conjuguer avec les programmes nationaux et locaux existants

De la même manière que beaucoup de mobilité dans l'enseignement supérieur ne sont possibles que parce que les étudiants peuvent cumuler les bourses *Erasmus* avec d'autres dispositifs, les incitations qu'apporterait un programme *Erasmus* de la culture seraient destinées à permettre aussi de démultiplier les occasions de mobilité. Elles seraient donc cumulables avec d'autres programmes, dans la mesure, bien sûr, où la même dépense n'est pas prise en charge deux fois.

3.2.5 ...et de contribuer aux objectifs des politiques d'éducation artistique et culturelle

La participation à des opérations d'éducation artistique et culturelle est une priorité commune à beaucoup de politiques culturelles européennes,

Un programme *Erasmus* de la culture pourrait y contribuer, en encourageant les mobilités dont la participation à des actions d'éducation artistique et culturelle serait soit un objectif principal de mobilité, soit l'une des contreparties proposées dans le cadre de mobilités aux objectifs plus larges, telles que les mobilités d'artistes ou d'écrivains en résidence.

3.3 Un dispositif ciblé sur les contacts et l'échange entre professionnels dans l'espace européen...

3.3.1 ...privilégiant les échanges entre professionnels européens

Conçu dans un objectif de renforcement du dialogue entre professionnels européens, il doit se distinguer de la plupart des dispositifs actuels de mobilité, à vocation internationale qui ne sont pas spécifiquement consacrés à la mobilité entre pays d'Europe.

Aussi, il devrait, au moins dans un premier temps, concerner un périmètre géographique clairement délimité, privilégiant les mobilités effectuées dans les « pays participants » au programme *Erasmus +* ou au programme Europe Créative, soit, pour le premier, les pays de l'Union européenne plus 5 pays voisins, et, pour le second, les pays de l'Union européenne plus dix pays voisins.

Un réseau comme le réseau EUNIC, qui réunit les instituts culturels de la plupart des pays européens pourrait jouer un rôle d'appui important à la mise en œuvre de ce dispositif, et notamment de relais local à la mise en œuvre d'un programme européen. Le dispositif qui avait été mis en place par les instituts membres de EUNIC en Croatie, à destination des professionnels de la culture, offre à cet égard un exemple intéressant d'action européenne concertée en faveur de la mobilité. Pour la mobilité des artistes français à l'étranger, l'Institut français a vocation à jouer un rôle actif de relais dans la perspective de la mise en place d'un programme européen de mobilité.

Un tel programme doit pouvoir porter une attention particulière à la mobilité transfrontalière, et à la coopération décentralisée, en lien avec les autorités territoriales.

Ce dispositif, centré sur l'espace européen, serait ainsi complémentaire avec d'autres programmes de mobilité internationale existants ou envisagés, et notamment, pour la France, ceux concernant l'espace francophone.

3.3.2 ... destiné à promouvoir les échanges et les contacts, hors aide à la production et la diffusion des œuvres

Destiné à promouvoir échanges et contacts, ce dispositif n'a pas vocation à devenir une aide à la production, et encourager la concurrence au travail des professionnels locaux.

Aussi, il est essentiel d'exclure les mobilités ayant comme finalité la participation à des productions, des tournées, ou encore la promotion commerciale et l'exportation des œuvres, ou tout travail gratuit qui se substituerait à l'emploi régulier dans la structure d'accueil de la mobilité.

Ces types de motifs devraient donc être explicitement exclus d'un programme d'aide à la mobilité.

Les mobilités d'artistes en résidence dans le cadre d'un projet personnel devraient s'accompagner d'engagements pris en contrepartie de l'accueil, visant à participer à des activités d'échanges là où ils sont accueillis : actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle, participation à des débats ou des conférences.

Les mobilités d'initiative individuelle devraient faire l'objet systématiquement d'un accueil ou d'une invitation par une structure culturelle, afin d'établir un garde-fou contre tout type de détournement à des fins de tourisme d'agrément.

Dans ses modalités, le dispositif, centré sur l'aide à la mobilité, ne pourrait contribuer qu'au soutien aux dépenses directement liées à cette mobilité, c'est à dire frais de transport, d'hébergement, et plus généralement de séjour dans un autre pays européen, à l'exclusion de toute dépenses professionnelles ou liées à des productions.

Conclusion

Le programme *Erasmus +* a incontestablement eu des retombées positives sur le secteur de la culture, grâce à l'implication de plus des trois quarts des établissements relevant de l'Enseignement supérieur Culture. Il a largement contribué à leur ouverture européenne et par là-même internationale, et à inscrire la mobilité à l'étranger des étudiants dans les parcours de formation.

Devenu incontournable, permettant de multiplier les contacts entre les écoles françaises et leurs homologues européennes, il contribue ainsi fortement à la modernisation et l'insertion des écoles dans le contexte international, et ainsi à la diversification de la formation des futurs professionnels de la culture.

Toutefois, l'Enseignement supérieur Culture ne profite de ses avantages qu'inégalement et imparfaitement. Aussi la mission est-elle conduite à formuler plusieurs propositions afin de permettre aux établissements de tirer le meilleur parti de ce programme, et d'entrer de plain-pied dans le futur programme qui débutera à compter de 2021.

Ces recommandations concernent tant le pilotage par l'administration centrale, qui doit être rendu plus cohérent et s'exercer en partenariat avec l'Agence *Erasmus+*, que l'implication des établissements eux-mêmes.

La nécessité de développer la mobilité dans le secteur de la culture en Europe ne se limite toutefois pas aux seuls établissements d'enseignement supérieur, mais doit concerner aussi l'ensemble des professionnels, pour aboutir à un « *Erasmus* de la culture ».

Celui-ci ne doit pas être limité aux mobilités en vue de recevoir ou donner une formation, mais porter également sur des déplacements permettant d'être confronté à d'autres formes de culture, d'organisation des métiers, de techniques, de rencontrer des homologues et de tisser des liens, de s'intégrer dans des réseaux, préludes à des coopérations durables et des réalisations en commun, ou encore de faciliter l'accueil en résidence. Le besoin concerne l'ensemble des métiers de la culture, artistes, mais également architectes, professionnels du patrimoine, éditeurs, libraires, traducteurs, professionnels des métiers d'art, de l'image et du son, etc.

Or, en la matière, le constat aujourd'hui est celui d'une multiplicité de dispositifs, mais très partiels, et limités dans leur ampleur. Les programmes européens, qu'il s'agisse d'Europe créative ou d'*Erasmus +* ne sont pas directement accessibles aux candidatures individuelles, et ne couvrent pas les différents besoins de mobilité de l'ensemble des catégories de professionnels.

Aussi, la mission recommande la mise en place d'un dispositif spécifiquement dédié à la mobilité des professionnels de la culture, et d'une ampleur suffisante afin d'engager une véritable dynamique à l'image du succès d'*Erasmus*. Ce dispositif devrait être accessible aux demandes individuelles, ouvert à l'ensemble des métiers de la culture, et flexible sur les objectifs de mobilité et de durée envisagés. Il devrait être ciblé sur la mobilité à l'intérieur de l'espace européen, et présenter les garanties nécessaires afin d'apporter une contribution effective aux échanges et aux contacts entre professionnels européens.

Un tel dispositif pourrait constituer un volet autonome au sein du programme Europe créative ou du programme *Erasmus +*, en fonction des orientations retenues pour le futur cadre budgétaire pluriannuel de l'Union européenne.

Les mobilités tant entre professionnels qu'entre étudiants dans le secteur de la culture sont la voie la plus sûre et la plus efficace pour donner une dynamique durable à la construction d'une Europe de la culture. Il convient de s'en donner les moyens.

Liste des personnes rencontrées

Ministère de la culture

Secrétariat général

Service des affaires juridiques et internationales

Alban de Nervaux, chef du service,
François Laurent, sous-directeur des affaires européennes et internationales
Chloé Samaniégo, adjointe au sous-directeur des affaires européennes et internationales
Estelle Airault, cheffe du bureau des affaires européennes, sous-direction des affaires européennes et internationales
Henri D'Almeida, adjoint à la cheffe du bureau des affaires européennes
Aline Denis, chargée de mission au bureau des affaires européennes

Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation

Maryline Laplace, cheffe du service
Astrid Brandt Grau, cheffe du département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie
Didier Alaïme, adjoint à la cheffe du département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie
Cathy Agnoux, département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie
Martin Ouaklani, département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie

Direction générale de la création artistique

Régine Hatchondo, directrice générale de la création artistique
Beatrice Salmon, directrice- adjointe chargée des arts plastiques

Sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Philippe Belin, sous-directeur
Florence Touchant, adjointe au sous-directeur,
Didier Brunaux, chef du bureau de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle
Virginie Chapus, cheffe du bureau des établissements

Sous-direction de la diffusion artistique et des publics

Frédéric Moreau Sevin, chef du bureau de l'action européenne et internationale
Laurence Faux, bureau de l'action européenne et internationale
Loïc Meuley, bureau de l'action européenne et internationale

Service des arts plastiques

Marianne Berger, adjointe au chef du service des arts plastiques
Pascal Murgier, chef du département des artistes et des professions
Florent Kieffer, département des artistes et des professions
Juliette Chevalier, département des artistes et des professions
Simon André-Deconchat, chef du département du soutien à la création

Direction générale des patrimoines

Service des musées de France

Marie-Christine Labourdette, directrice, chargée des musées de France
Blandine Chavanne, sous directrice de la politique des musées
Emilie Vanhaesebroucke, directrice déléguée FRAME France

Lise Galaine, bureau du pilotage des musées nationaux

Service de l'architecture

Isabelle Phalippon Robert, service de l'architecture, cheffe du bureau des enseignements
Blandine Crestin Billet, service de l'architecture, bureau des enseignements

Département des affaires européennes et internationales

Bruno Favel, chef du département des affaires européennes et internationales
Orane Proisy responsable du pôle réseaux et musées
Axel Berengier, département des affaires européennes et internationales

Direction générale des médias et des industries culturelles

Hervé Delmarre, sous-directeur, adjoint au directeur chargé du livre et de la lecture
Rémi Gimazane, chef de département de l'économie du livre
Pierre-Jean Riamond, bureau du patrimoine, département des bibliothèques

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Laurence Auer, directrice de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau, direction générale de la mondialisation
Augutin Favereau, sous-directeur de la culture et des médias
Pascal Lemaire, adjoint au sous-directeur de la culture et des médias
Ina Pouant, cheffe du pôle de la création artistique et des industries culturelles et créatives

Ministère de l'éducation nationale et Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (secrétariat général)

Hervé Tilly, sous-directeur des affaires européennes et multilatérales, chargé de l'intérim du délégué aux relations européennes et internationales et à la coopération,
Vincent Honorat, adjoint au chef du département des affaires communautaires et multilatérales

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Benoit Bonaimé, chef du bureau des relations européennes et de la coopération internationale, direction générale de l'enseignement et de la recherche,

Domitille Meau, bureau des relations européennes et de la coopération internationale

Commission européenne

Sophia Eriksson Waterschoot, directrice de la jeunesse, de l'éducation et de *Erasmus Plus*

Michel Magnier, directeur de la culture et de la créativité, direction générale de l'éducation, la jeunesse, les sports et la culture

Pedro Velazquez Hernandez, chef adjoint de l'Unité « Europe créative »

Agence Erasmus France éducation formation

Laure Coudret –Laut, directrice

Sébastien Thierry, directeur –adjoint

Jean-Luc Prigent, directeur de cabinet,

Lucas Chevalier, responsable de la mission information et communication,

Hélène Pinaud, coordinatrice de la dimension internationale

Marie Pierre Chalimbaud, directrice du département développement

Sylvie Thomas, département gestion de projets

Annabel Vuillier Cools, chargée de développement enseignement supérieur

Agence Erasmus Jeunesse et sport

Hélène Escande, directrice

Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES)

Geneviève Meley Othoniel, conseillère scientifique, formations à l'art et à la culture

Centre national du cinéma et de l'image animée

Leslie Thomas, secrétaire générale,

Valentine Roulet, cheffe du service de la création

Institut national du patrimoine (INP)

Philippe Barbat directeur,
Sophie Seyer, secrétaire générale
Pauline Chassaing, responsable des relations internationales,
Olivier Zeder, responsable du département des restaurateurs, directeur des études,
Emmanuelle Chatrian, département des restaurateurs, responsable de la scolarité et de la mobilité internationale
Jane Echinard, département des restaurateurs, adjointe au directeur des études,

Ecole du Louvre

Delphine Cayrel, cheffe du service des relations internationales

Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette

Bruno Mengoli, directeur,
Danielle Hugues, responsable du service de relations internationales.

Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris - Belleville

François Brouat, directeur,
Odile Canale, directrice des relations internationales

Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg (appel téléphonique)

Patrick Voegtling, responsable des mobilités internationales

Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon (appel téléphonique)

Olivier Chabert, responsable des relations internationales

Ecole de Chaillot

Antoine Monpert, adjoint au directeur,
Natacha Pakker, chargée de mission pour les actions internationales

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP)

Bruno Mantovani, directeur
Ania Sergueeva, chargée des affaires internationales

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMDL)

Géry Moutier, directeur,
Olivier Crouzet, directeur adjoint
Isabelle Replumaz, cheffe du service des relations internationales
Pauline Patoux, responsable des mobilités

Pôle supérieur Paris Boulogne Billancourt (PSPBB)

Xavier Delette et Laurent Gardeux, directeurs
Roser Graell, responsable des relations internationales

CEFEDM Auvergne Rhône Alpes (appel téléphonique)

Jacques Moreau, directeur

Ecole Européenne Supérieure de l'Image Angoulême Poitiers

Patric Clanet, directeur général

Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris

Jean-Marc Bustamante, directeur,
Gwendoline Allain, responsable des relations internationales

Ecole d'enseignement supérieur d'art de Bordeaux

Dominique Pasqualini, directeur,
Hervé Alexandre, secrétaire général
Rachel Helvadjian, responsable des relations internationales

Ecole nationale supérieure des Beaux-arts de Lyon

Emmanuel Tibloux, directeur,
Anabelle Pijot, responsable des relations internationales

Ecole nationale supérieure de création industrielle (ENSCI)

Yann Fabès, directeur

Ecole nationale supérieure d'art de Paris Cergy (appel téléphonique)

Sylvain Lizon, directeur

Ecole supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg (appel téléphonique)

Dominique Lecoyer, directrice des études

Ecole supérieure de danse contemporaine d'Angers (appel téléphonique)

Claire Rousier, directrice adjointe

Centre national des arts du cirque (appel téléphonique)

Pierre Genre, secrétaire général

Ecole du Théâtre national de Bretagne (appel téléphonique)

Ronan Martin, directeur des études

Centre national de la danse

Aymar Crosnier, directeur adjoint

Relais culture Europe

Pascal Brunet, directeur

Institut français

Anne Tallineau, directrice générale déléguée

Clément Baudeur Crémieux, secrétaire général

Stephan Kutniak, directeur du département des échanges et des coopérations artistiques

Valérie Mouroux, directrice du département du développement et des partenariats

Laurent Lalanne, responsable du pôle de résidences

Anais Fontanel, responsable du pôle Europe

Campus France

Béatrice Khaiat, directrice générale

Thierry Valentin, directeur général adjoint

Marie Chamoreau, responsable de l'offre de formation artistique et du réseau campus art

On the Move

Marie Lesourd, secrétaire générale

Office National de Diffusion Artistique (ONDA)

Pascale Henrot, directrice

Milica Ilic, conseillère chargée de l'international

Association des centres culturels de rencontre (ACCR)/centres culturels de rencontre

Isabelle Battioni, déléguée générale de l'ACCR

Antoine Godbert, directeur général de Fontevraud

Odile Pradem-Faure, directrice générale de l'Abbaye aux dames, Saintes

Architectes français à l'export (AFEX)

Madeleine Houbart, secrétaire générale

Syndicat des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC)

Cyril Seassau, directeur

Institut National des Métiers d'Art

Muriel Prouet, responsable des projets culturels et européens

Association des traducteurs littéraires de France

Jorn Cambreleng, directeur du collège international des traducteurs littéraires

Fond Roberto Cimetta

Ferdinand Richard, Président

Angie Cotte, secrétaire générale

ANNEXES

Annexe 1 : Participation au Programme Erasmus + des établissements de l'Enseignement supérieur Culture

Annexe 2 : Questionnaire adressé aux écoles nationales d'enseignement supérieur placées sous la tutelle du Ministère de la Culture

Annexe 3 : Réponses au questionnaire

- synthèse des réponses au questionnaire
- tableau des réponses concernant la mobilité entrante dans les écoles nationales
- tableau des réponses concernant les ETP en charge des échanges internationaux dans les écoles nationales

Annexe 4 : Fiche de calcul du coût d'un dispositif « Erasmus de la culture »

PARTICIPATION AU PROGRAMME ERASMUS PLUS
ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CULTURE
(Chiffres des mobilités : source Agence Erasmus Plus de Bordeaux)

Architecture, paysage

21 écoles, 100% de signataires

<u>Etablissement</u>	<u>Statut</u>	<u>Charte</u>	<u>Mobilités étudiantes</u>				<u>Mobilités personnels</u>				<u>Total Mobilités 2014-2017</u>
			<u>16-17</u>	<u>15-16</u>	<u>14-15</u>	<u>Total</u>	<u>16-17</u>	<u>15-16</u>	<u>14-15</u>	<u>Total</u>	
Ecole de Chaillot, Cité de l'architecture et du patrimoine	in EPN	Oui	0	0	0	0	7	14	14	35	35
Ecole nationale supérieure d'architecture de Bretagne, Rennes	EPN	Oui	30	32	34	96	0	2	0	2	98
Ecole nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand	EPN	Oui	20	18	20	58	5	5	0	10	68
Ecole nationale supérieure d'architecture de Grenoble	EPN	Oui	26	30	26	82	4	9	9	22	104
Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon	EPN	Oui	43	45	46	134	3	3	2	8	142
Ecole nationale supérieure d'architecture de Marne-la-Vallée	EPN	Oui	25	28	29	82	2	0	3	5	87
Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille	EPN	Oui	33	40	40	113	0	0	4	4	117
Ecole nationale supérieure d'architecture de Montpellier	EPN	Oui	37	57	42	136	5	6	6	17	153
Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy	EPN	Oui	27	46	42	115	0	1	1	2	117
Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes	EPN	Oui	68	65	58	191	1	3	3	7	198
Ecole nationale supérieure d'architecture de Normandie, Rouen	EPN	Oui	45	34	42	121	1	3	2	6	127
Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville	EPN	Oui	43	46	42	131	2	1	0	3	134
Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette	EPN	Oui	72	86	98	256	31	34	34	99	355
Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais	EPN	Oui	35	46	28	109	1	2	0	3	112
Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine	EPN	Oui	59	54	55	165	1	2	1	4	169
Ecole nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne	EPN	Oui	33	29	22	84	2	6	5	13	97
Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg	EPN	Oui	47	43	47	137	1	2	2	5	142
Ecole nationale supérieure d'architecture de Toulouse	EPN	Oui	26	24	24	74	4	2	3	9	83
Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles	EPN	Oui	34	37	37	108	0	0	3	3	111
Ecole nationale supérieure d'architecture et paysage de Bordeaux	EPN	Oui	55	45	51	151	0	5	7	12	163
Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille	EPN	Oui	53	49	51	153	4	3	4	11	164

Patrimoines

2 écoles, 100% de signataires

<u>Etablissement</u>	<u>Statut</u>	<u>Charte</u>	<u>Mobilités étudiantes</u>				<u>Mobilités personnels</u>				<u>Total Mobilités 2014-2017</u>
			<u>16-17</u>	<u>15-16</u>	<u>14-15</u>	<u>Total</u>	<u>16-17</u>	<u>15-16</u>	<u>14-15</u>	<u>Total</u>	
Ecole du Louvre, Paris (EDL)	EPN	Oui	21	22	18	61	1	0	0	1	62
Institut national du patrimoine, Paris (INP)	EPN	Oui	16	15	8	39	0	0	0	0	39

Arts plastiques

41 écoles, 93% de signataires (38 sur 41)

<u>Etablissement</u>	<u>Statut</u>	<u>Charte</u>	<u>Mobilités étudiantes</u>				<u>Mobilités personnels</u>				<u>Total Mobilités 2014-2017</u>
			<u>16-17</u>	<u>15-16</u>	<u>14-15</u>	<u>Total</u>	<u>16-17</u>	<u>15-16</u>	<u>14-15</u>	<u>Total</u>	
Ecole nationale supérieure d'art de Bourges (ENSA Bourges)	EPN	Oui	2	2	1	5	2	2	1	5	10
Ecole nationale supérieure d'art de Dijon (ENSA Dijon)	EPN	Oui	6	6	4	16	0	1	2	3	19
Ecole nationale supérieure d'art de Limoges (ENSA Limoges)	EPN	Oui	1	2	4	7	2	0	2	4	11
Ecole nationale supérieure d'art de Nancy (ENSA Nancy)	EPN	Oui	5	8	13	26	3	2	2	7	33
Ecole nationale supérieure d'art de Paris-Cergy (ENSAPC)	EPN	Oui	10	9	10	29	2	0	2	4	33
Ecole nationale supérieure de la photographie d'Arles (ENSP Arles)	EPN	Oui	3	2	5	10	4	2	2	8	18
Ecole nationale supérieure des Arts décoratifs de Paris (ENSAD)	EPN	Oui	50	60	47	157	2	2	7	11	168
Ecole nationale supérieure des Beaux-arts de Paris (ENSBA)	EPN	Oui	11	0	16	27	0	0	0	0	27
Les Ateliers, école nationale sup. de création industrielle (ENSCI)	EPN	Oui	20	17	14	51	1	1	1	3	54
Villa Arson, école nationale supérieure d'art de Nice	EPN	Oui	2	4	3	9	3	1	2	6	15
Campus caraïbéen des arts, Fort-de-France (CCA Martinique)	EPR	Non									
Ecole d'enseignement supérieur d'art Bordeaux (EBABX)	EPCC	Oui	9	12	9	30	5	4	0	9	39
Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne (EESAB)	EPCC	Oui	37	29	33	99	1	3	2	6	105
Ecole européenne supérieure de l'image (EESI)	EPCC	Oui	9	21	20	50	2	4	1	7	57
Ecole nationale supérieure des Beaux-arts de Lyon (ENSBA Lyon)	EPCC	Oui	13	14	16	43	1	1	1	3	46
Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini (ESAAix)	EPCC	Oui	7	8	5	20	0	3	0	3	23
Ecole supérieure d'art d'Avignon (ESA Avignon)	EPCC	Oui	1	3	4	8	0	0	0	0	8
Ecole supérieure d'art de Clermont-Métropole (ESACM)	EPCC	Oui	4	4	4	12	1	1	1	3	15
Ecole supérieure d'art de l'agglomération d'Annecy (ESAAA)	EPCC	Oui	11	7	1	19	0	0	2	2	21

Ecole supérieure d'art de la Réunion, Le Port (ESA La Réunion)	EPCC	Oui	9	8	9	26	7	7	6	20	46
Ecole supérieure d'art des Pyrénées (ESA Pyrénées)	EPCC	Oui	19	10	1	30	3	4	2	9	39
Ecole supérieure d'art du Nord-Pas de Calais (ESA-N)	EPCC	Oui	3	2	5	10	1	0	0	1	11
Ecole supérieure d'art et de communication Cambrai (ESAC)	EPCC	Oui	2	3	0	5	0	3	0	3	8
Ecole supérieure d'art et de design d'Orléans (ESAD Orléans)	EPCC	Oui	11	17	14	42	4	5	6	15	57
Ecole supérieure d'art et de design de Reims (ESAD Reims)	EPCC	Oui	6	4	6	16	3	2	0	5	21
Ecole supérieure d'art et de design de Saint-Etienne (ESADSE)	EPCC	Oui	17	15	15	47	6	12	17	35	82
Ecole supérieure d'art et de design Le Havre-Rouen (ESADHAR)	EPCC	Oui	14	4	8	26	2	2	0	4	30
Ecole supérieure d'art et de design Toulon Provence Méd. (ESATPM)	EPCC	Oui	3	2	1	6	0	0	0	0	6
Ecole supérieure d'art et des médias de Caen-Cherbourg (ESAM-C2)	EPCC	Oui	9	3	7	19	2	4	2	8	27
Ecole supérieure d'art et design d'Amiens (ESAD Amiens)	EPCC	Oui	2	4	4	10	0	0	0	0	10
Ecole supérieure d'art et design Grenoble-Valence (ESAD GV)	EPCC	Oui	18	27	17	62	0	3	3	6	68
Ecole supérieure d'art et design Marseille-Méditerranée (ESADMM)	EPCC	Oui	13	15	16	44	1	0	2	3	47
Ecole supérieure d'art et design Valenciennes (ESAD Valenciennes)	EPCC	Oui	2	2	0	4	0	0	0	0	4
Ecole supérieure des Beaux-arts de Montpellier-Métropole	EPCC	Oui	2	1	2	5	2	1	0	3	8
Ecole supérieure des Beaux-arts de Nantes-Métropole	EPCC	Oui	8	8	8	24	1	2	1	4	28
Ecole supérieure des Beaux-arts de Nîmes (ESBA Nîmes)	EPCC	Oui	9	10	7	26	2	5	5	12	38
Ecole supérieure des Beaux-arts Tours Angers Le Mans (ESBA TALM)	EPCC	Oui	20	17	15	52	2	7	6	15	67
Institut supérieur des Beaux-arts de Besançon (ISBA)	EPCC	Oui	30	22	18	70	3	8	6	17	87
Ecole supérieure d'art du Pays Basque, Biarritz (ESA Rocailles)	RM	Oui	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecole média art Fructidor de Chalon-sur-Saône (EMA Fructidor)	RM	Non									
Le Fresnoy, studio national des arts contemporains, Tourcoing	Assoc.	Non									

Musique, danse

14 écoles, 50% de signataires (7 sur 14)

<u>Etablissement</u>	<u>Statut</u>	<u>Charte</u>	<u>Mobilités étudiantes</u>				<u>Mobilités personnels</u>				<u>Total Mobilités</u>
			<u>16-17</u>	<u>15-16</u>	<u>14-15</u>	<u>Total</u>	<u>16-17</u>	<u>15-16</u>	<u>14-15</u>	<u>Total</u>	<u>2014-2017</u>
Conservatoire national supérieur musique et danse (CNSMDP)	EPN	Oui	25	22	23	70	9	12	10	31	101
Conservatoire national supérieur musique et danse Lyon	EPN	Oui	20	19	15	54	7	10	11	28	82
Ecole de danse de l'Opéra national de Paris, Nanterre	in EPN	Non									
Le Pont supérieur, pôle d'enseignement sup. spectacle vivant	EPCC	Oui	1	1	1	3	2	0	2	4	7
CEFEDM Auvergne-Rhône Alpes de Lyon (CEFEDM AuRA)	Assoc.	Non									
CEFEDM Normandie, Rouen	Assoc.	Non									
Centre d'études supérieures musique danse Poitou-Charentes	Assoc.	Oui	4	3	4	11	2	3	1	6	17

Centre national de danse contemporaine d'Angers (CNDC)	Assoc.	Non									
Ecole supérieure musique et danse Hauts-de-France, Lille (ESMD)	Assoc.	Oui	4	3	2	9	3	4	4	11	20
Institut d'enseignement sup. musique Europe-Méditerranée (IESM)	Assoc.	Non									
Pôle d'enseignement supérieur de la musique en Bourgogne (PESM)	Assoc.	Oui	3	7	2	12	2	1	3	6	18
Pôle enseignement sup. musique danse Bordeaux-Aquitaine	Assoc.	Oui	2	2	0	4	0	0	0	0	4
Pôle national supérieur danse Provence-Côte d'Azur (PNSD)	Assoc.	Non									
Pôle Sup 93, enseignement supérieur musique Seine-Saint-Denis	Assoc.	Non									

Théâtre

11 écoles, 7% de signataires (3 sur 11)

<u>Etablissement</u>	<u>Statut</u>	<u>Charte</u>	<u>Mobilités étudiantes</u>				<u>Mobilités personnels</u>				<u>Total Mobilités 2014-2017</u>
			<u>16-17</u>	<u>15-16</u>	<u>14-15</u>	<u>Total</u>	<u>16-17</u>	<u>15-16</u>	<u>14-15</u>	<u>Total</u>	
Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris (CNSAD)	EPN	Oui	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecole supérieure d'art dramatique, Théâtre national de Strasbourg	in EPN	Oui	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Académie de l'Union, école sup. pro. du Théâtre du Limousin	Assoc.	Non									
Ecole de la comédie de Saint-Etienne	Assoc.	Non									
Ecole du Nord, Théâtre du Nord, Lille	Assoc.	Non									
Ecole du studio d'Asnières	Assoc.	Non									
Ecole nat. sup. d'art dramatique Montpellier, Maison Louis Juvet	Assoc.	Non									
Ecole régionale d'acteurs de Cannes (ERAC)	Assoc.	Oui	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecole supérieure d'art dramatique du Théâtre national de Bretagne	Assoc.	Non									
Ecole supérieure du Théâtre de Bordeaux-Aquitaine (ESTBA)	Assoc.	Non									
Théâtre-école d'Aquitaine, Agen	Assoc.	Non									

Cirque, marionnettes

4 écoles, 25% de signataires (1 sur 4)

<u>Etablissement</u>	<u>Statut</u>	<u>Charte</u>	<u>Mobilités étudiantes</u>				<u>Mobilités personnels</u>				<u>Total Mobilités 2014-2017</u>
			<u>16-17</u>	<u>15-16</u>	<u>14-15</u>	<u>Total</u>	<u>16-17</u>	<u>15-16</u>	<u>14-15</u>	<u>Total</u>	
Académie Fratellini, école supérieure de cirque, Saint-Denis	Assoc.	Non									
Centre national des arts du cirque, Châlons-en-Champagne (CNAC)	Assoc.	Non									
Ecole nat. sup. des arts de la marionnette (ENSAM)	Assoc.	Oui	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecole nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois (ENACR)	Assoc.	Non									

Pluridisciplinaire création (musique - théâtre - arts plastiques)

4 écoles, 100% de signataires

<u>Etablissement</u>	<u>Statut</u>	<u>Charte</u>	<u>Mobilités étudiantes</u>				<u>Mobilités personnels</u>				<u>Total Mobilités 2014-2017</u>
			<u>16-17</u>	<u>15-16</u>	<u>14-15</u>	<u>Total</u>	<u>16-17</u>	<u>15-16</u>	<u>14-15</u>	<u>Total</u>	
Ecole supérieure d'art de Lorraine (ESAL)	EPCC	Oui	1	4	4	9	0	2	1	3	1
Haute école des arts du Rhin (HEAR)	EPCC	Oui	32	41	34	107	7	11	8	26	133
Institut supérieur des arts de Toulouse (ISDAT)	EPCC	Oui	7	6	5	18	2	1	2	5	23
Pôle supérieur Paris-Boulogne-Billancourt (PSPBB)	EPCC	Oui	3	8	6	17	3	4	3	10	

Cinéma, audiovisuel

2 écoles, 50% de signataires (1 sur 2)

<u>Etablissement</u>	<u>Statut</u>	<u>Charte</u>	<u>Mobilités étudiantes</u>				<u>Mobilités personnels</u>				<u>Total Mobilités 2014-2017</u>
			<u>16-17</u>	<u>15-16</u>	<u>14-15</u>	<u>Total</u>	<u>16-17</u>	<u>15-16</u>	<u>14-15</u>	<u>Total</u>	
INA Sup, Institut national de l'audiovisuel, Bry-sur-Marne	in EPN	Oui	0	2	0	2	0	0	0	0	2
La Fémis, école nationale sup. des métiers de l'image et du son	EPN	Non									

Ministère de la Culture
Inspection générale des affaires culturelles
claire.lamboley@culture.gouv.fr et benoit.paumier@culture.gouv.fr

QUESTIONNAIRE AUX ECOLES NATIONALES SUPERIEURES SUR LES MOBILITES ERASMUS

I - Questions institutionnelles et d'organisation interne

- **La mobilité internationale notamment européenne est-elle inscrite dans**
 - o les statuts de votre établissement : oui / non
 - o la lettre de mission du directeur : oui / non
 - o le contrat de performance de votre établissement : oui / nonSi oui avec quels indicateurs :

- **Votre école dispose-t-elle d'un service en charge de la mobilité et des partenariats à l'international** : oui / non
 - o Si oui de combien d'ETP :
 - o quel positionnement :
 - rattachement à la direction de l'établissement
 - rattachement à la direction en charge des études
 - autre (précisez) :

- **Votre école a-t-elle mis en place une commission interne appelée à se prononcer sur la stratégie internationale de l'établissement et/ou les mobilités** : oui / non

II - Données sur les mobilités sortantes des étudiants

- **Pour l'année où une mobilité est prévue dans la scolarité des étudiants, quelle est la part, sur les années universitaires 2015/2016 et 2016/2017, des étudiants ayant effectué une mobilité à l'étranger**
 - o dans le cadre d'ERASMUS :
 - o hors ERASMUS :

- **Quelle est sur les mobilités ERASMUS la part respective des mobilités d'études et des mobilités de stage sur chacune de ces deux années ?**

- **Quelle sont les durée de ces mobilités ?**

- **Les étudiants de votre école peuvent-ils bénéficier d'autres dispositifs de soutien financier à la mobilité que les bourses ERASMUS ? Quel en a été en ce cas le montant global pour l'année 2016-2017 (ou sur l'année civile 2016) ?**
 - o bourses sur ressources propres de l'école : oui / non
Montant - année référence :
 - o bourses des collectivités territoriales : oui / non
Montant - année référence :
 - o bourses financées sur fonds privés : oui / non
Montant – année référence :
 - o bourses d'aide à la mobilité du ministère : oui / non
Montant – année référence :

- **Ces aides sont-elles cumulées avec les bourses ERASMUS : oui / non**

- **Quel est le montant mensuel global de l'aide dont bénéficient vos étudiants :**

III - Données sur les mobilités entrantes des étudiants

- **Nombre d'étudiants étrangers accueillis dans votre école au titre d'ERASMUS pour les années universitaires 2015/2016 et 2016/2017, rapporté au nombre total d'étudiants**

- **Quelle sont les durées de ces mobilités ?**

- **Proposez-vous des cours de FLE pour les étudiants étrangers ? oui / non**

- **Existe-t-il dans votre établissement des cours ou ateliers en langue autre que le français ? oui / non**

- **Les étudiants étrangers bénéficient-ils de soutiens à la recherche de logement ?**
oui / non
Si oui lesquels :

IV - Données sur les mobilités des personnels et des professionnels

- **Des enseignants de votre établissement ont-ils effectué une mobilité ERASMUS sur les années universitaires 2015/2015 ou 2016/2017 ?** oui / non
Si oui, combien ? De quelle nature (mobilités d'enseignement, mobilités de formation) ? Durées de ces mobilités ?

- **Avez-vous accueilli des enseignants étrangers dans le cadre d'ERASMUS sur les années universitaires 2015/2015 ou 2016/2017 ?** oui / non
Si oui, combien ? Pour des mobilités de quelle nature (mobilités d'enseignement, mobilités de formation) ? Durée de ces mobilités ?

- **Mêmes questions pour les personnels administratifs**

- **Votre établissement organise-t-il des cycles de formation continue ?** Si oui, dans quels domaines ? Ces cycles accueillent-ils des stagiaires étrangers ?

V – Jumelages ou autres formes de partenariats et d'échanges mis en place par votre établissement

VI- Commentaires que vous souhaiteriez formuler sur votre recours au programme ERASMUS et/ou sur les évolutions de ce programme qui vous paraîtraient nécessaires.

Synthèse des résultats de l'enquête sur le programme ERASMUS + dans les écoles nationales supérieures sous tutelle du ministère de la culture

Le questionnaire (en pièce jointe) a été adressé, compte tenu du champ visé par la lettre de mission, en janvier 2018, à 36 écoles nationales supérieures sous tutelle du ministère de la culture, dans les domaines suivants :

- Architecture : les 20 écoles nationales supérieures d'architecture,
- Patrimoine : l'institut national du patrimoine et l'école du Louvre,
- Arts visuels : les 10 écoles nationales supérieures d'art,
- Spectacle vivant : les conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon, le conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris, l'école supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg.

L'organisation des écoles et la mobilité européenne et internationale

- *Lettres de mission et contrats de performances*

La présence d'objectifs internationaux dans la lettre de mission du directeur ou dans le contrat de performance constitue un levier pour inciter les établissements à développer la mobilité internationale des étudiants et des personnels.

Ces objectifs ne sont toutefois présents que dans une partie de ces documents : ils figurent dans 18 lettres de missions et 21 contrats de performance, soit globalement dans un peu plus de la moitié des établissements. Dans les autres établissements, soit il n'y a pas de référence à la mobilité internationale dans la lettre de mission du directeur ou dans le contrat de performance, soit, pour un nombre non négligeable d'entre eux, il n'existe pas de lettre de mission du directeur et/ou de contrat de performance.

Lorsque l'international figure dans le contrat de performance de l'établissement, l'indicateur le plus couramment employé est le nombre d'étudiants envoyés et accueillis (dans 14 des 21 contrats concernés).

Les écoles nationales supérieures d'art se caractérisent toutes par une mention systématique de l'international soit dans la lettre de mission du directeur soit dans le contrat de performance. Le tableau est en revanche plus contrasté pour les écoles d'architecture. La mobilité internationale est généralement absente des objectifs assignés aux écoles parisiennes.

- *Les effectifs affectés à la fonction internationale*

Le total des effectifs affectés à l'international représente 56 personnes, soit une moyenne de 1,6 personne par établissement. La quasi-totalité des écoles disposent d'au moins une personne à temps plein pour traiter des questions internationales. Six d'entre elles, et notamment les gros établissements parisiens disposent de services de 3 à 4 personnes quand l'école supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg par exemple, aux faibles effectifs, n'a aucun personnel dédié.

Signe de l'importance stratégique et de la dimension transversale de l'action internationale des établissements, la personne ou le service en charge des échanges internationaux est directement rattaché à la direction de l'établissement dans 16 écoles. Dans les autres établissements, les échanges internationaux relèvent généralement de la direction des études.

- *Les commissions internationales*

L'existence de commissions internationales présente l'avantage d'impliquer différentes composantes de l'établissement dans sa stratégie internationale et de favoriser la collégialité dans les prises de décision.

Elles fonctionnent dans la totalité des écoles d'architecture, mais de manière plus marginale dans les autres écoles. Les échanges internationaux sont souvent intégrés dans les commissions pour la recherche, la pédagogie et la vie étudiante des écoles nationales supérieures d'art, à vocation plus large. Elles n'existent pas dans les établissements nationaux supérieurs du spectacle vivant.

La mobilité sortante des étudiants

Les mobilités à l'étranger pour des études ou des stages représentent plus d'un millier d'étudiants par an pour l'ensemble des écoles nationales (1042 en 2015/2016, 1003 en 2016/2017).

La plupart des mobilités s'effectuent durant l'année de Master 1, certaines écoles prévoyant la possibilité d'un départ en Licence 3 ou en Master 2.

Les écoles recourent à Erasmus avant tout pour des mobilités d'études, dont la durée s'établit dans les écoles nationales supérieures d'architecture, majoritairement à deux semestres, et de trois mois à deux semestres dans les écoles nationales supérieures de la création artistique.

Quelques écoles, telles que l'Ecole d'architecture de La Villette, l'INP, l'Ecole nationale supérieure d'art de Limoges, celle de Paris Cergy, ou l'ENSCI, font toutefois largement appel à Erasmus pour des mobilités de stage, pour des durées de 2 à 6 mois, en moyenne de trois mois.

Le pourcentage d'étudiants d'une promotion partant en mobilité à l'étranger d'Erasmus + présente de très importantes variations en fonction des écoles.

- *Les écoles nationales supérieures d'architecture*

La moyenne inter-écoles des étudiants partant au titre d'une mobilité à l'étranger s'établit à 42%, dont 26% au titre d'une mobilité à laquelle contribue le programme Erasmus +, et 16% hors Erasmus +. Le programme Erasmus + y joue donc un rôle essentiel, contribuant ainsi à 62% de ces mobilités à l'étranger, 38% s'effectuant hors Erasmus +.

Ces moyennes recourent toutefois des disparités marquées entre écoles, la proportion d'étudiants partant à l'étranger évoluant suivant les écoles entre 27% et 74%, dont celles des étudiants Erasmus + entre 14% et 37%.

La proportion d'étudiants partant en mobilité à l'étranger au titre de Erasmus + est de 17% pour les écoles parisiennes, alors qu'elle atteint 30% pour les écoles situées hors région Ile de France.

- *Les écoles nationales supérieures d'art*

Les disparités y sont encore plus marquées: l'école nationale supérieure d'art de Paris Cergy et l'ENSAD ont intégré une obligation de mobilité à l'étranger pour l'obtention du diplôme, et atteignent donc un taux proche de 100%, tandis que la mobilité à l'étranger reste marginale pour d'autres écoles, ne dépassant pas 10% d'une promotion.

L'ENSBA dispose d'un fonds de dotation privé qui lui permet de privilégier la mobilité à l'étranger hors Erasmus + et hors Europe.

- *Les écoles nationales supérieures du patrimoine*

La proportion d'étudiants bénéficiant d'une mobilité est d'environ la moitié des étudiants, pour des études ou des stages dans des institutions

- *Les écoles nationales supérieures du spectacle vivant*

La mobilité à l'étranger y demeure faible, inexistante sur les années étudiées pour les deux écoles nationales supérieures de théâtre, et ne dépassant pas 10% d'une promotion pour les deux conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse.

L'accueil des étudiants étrangers

Les écoles sont également impliquées dans l'accueil des mobilités d'étudiants étrangers, qui représentent chaque année environ 800 étudiants.

Ce chiffre est globalement inférieur au millier d'étudiants envoyés à l'étranger. Ce déséquilibre est dû aux écoles d'architecture, qui envoient largement plus d'étudiants en mobilité à l'étranger qu'elles n'en reçoivent (811 contre 534), surtout en région.

En revanche, dans le secteur de la création, les écoles nationales accueillent plus d'étudiants dans le cadre d'Erasmus + qu'elles n'en envoient à l'étranger : sur l'année 2016/2017, 182 étudiants ont été reçus par les écoles nationales d'art pour 110 étudiants sortants, 37 par le conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris pour 25 étudiants sortants, 27 par le conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon pour 20 sortants. Les deux écoles nationales supérieures de théâtre, CNSAD et école supérieure d'art dramatique du TNS, ne comptabilisent sur les deux dernières années que des mobilités entrantes.

L'enquête s'est plus particulièrement penchée sur les conditions d'accueil proposées par les écoles en termes de soutien à l'apprentissage et à la pratique du français, et d'accompagnement à la recherche d'un hébergement.

Sur le plan linguistique, il apparaît que 30 écoles sur 36 proposent des cours de Français Langue Etrangère (FLE), soit 80% des écoles, dont 4 d'entre elles en lien avec une Université ou dans le cadre de la COMUE. Cette offre concerne la totalité des écoles d'architecture.

S'agissant des propositions d'hébergement pour les étudiants, la quasi-totalité des écoles déclarent accompagner les étudiants étrangers dans leur recherche de logement. Certaines le font essentiellement en diffusant les adresses utiles et en mettant en relation les étudiants entrants et sortants, mais la moitié d'entre elles peuvent faire bénéficier les étudiants d'un accès aux possibilités de logements proposés par les CROUS (16), souvent en application d'une

convention spécifique, ou des dispositifs mis en place dans le cadre des COMUE. Certaines écoles ont contractualisé avec des organismes privés, l'une d'elles avec la Cité internationale universitaire de Paris. La Villa Arson propose des logements sur site.

La mobilité des enseignants et des personnels administratifs

- Les enseignants

27 des 36 écoles recourent à Erasmus + pour favoriser la mobilité des personnels enseignants. 111 mobilités d'enseignants ont ainsi été financées sur l'année scolaire 2016/2017. La durée de ces mobilités est de 2 à 5 jours, qui ne concernent qu'un ou quelques enseignants par an et par école. Par exception, l'École d'architecture de Paris la Villette y a recours de manière beaucoup plus substantielle, avec 22 mobilités d'enseignement sur l'année 2016/17, une mobilité de formation de 12 jours, et 7 mobilités internationales de crédits de 7 jours en moyenne

La mobilité entrante des enseignants est pratiquée dans des proportions inférieures, par 23 écoles, concernant 86 enseignants.

- Les personnels administratifs

La mobilité des personnels administratifs est largement moins pratiquée que pour les personnels enseignants : seules 16 écoles y ont eu recours sur les deux années 2015/16 et 2016/17, pour 45 personnes sur les deux années universitaires cumulées. L'École de la Villette se distingue également, ayant représenté à elle seule 17 de ces mobilités sur les deux années.

Seules 12 écoles ont accueilli des personnels administratifs étrangers au titre de Erasmus + sur ces deux années scolaires, représentant 15 mobilités sur les deux ans.

Erasmus+ dans l'action internationale des écoles

Erasmus + intervient en soutien de l'essentiel, et souvent de la totalité, des échanges des écoles avec leurs homologues universitaires des autres pays européens.

Les pays hors Europe sont toutefois présents dans les stratégies de la plupart des écoles. Ils tiennent une place importante, parfois dominante dans les stratégies internationales de quelques écoles nationales supérieures d'art ou d'architecture, et plus particulièrement situées à Paris. Les zones géographiques privilégiées sont d'une part l'Amérique du nord et les grands pays d'Amérique latine, d'autre part l'Extrême Orient.

Les commentaires des écoles

Parmi les 29 écoles qui ont répondu, 17 d'entre elles soulèvent spontanément la question de la lourdeur, de la complexité (logiciels, bilans) et de l'insuffisante flexibilité des procédures Erasmus +, et plus particulièrement des difficultés de prévision. L'exigence d'anticipation, 18 mois à l'avance du nombre d'étudiants qui poursuivront une mobilité dans ce cadre, est une vraie difficulté pour les petites et moyennes écoles.

La lourdeur est encore accrue pour les mobilités internationales de crédits, vers les pays extérieurs aux pays membres du programme Erasmus +. La quasi-totalité des écoles n'envoient pas de candidatures, compte tenu de la complexité des procédures.

Quelques écoles regrettent la suppression des programmes intensifs pédagogiques, qui étaient particulièrement bien adaptés aux coopérations autour de la constitution d'ateliers, bien adaptés aux écoles d'architecture notamment.

Certaines écoles d'art mettent en avant le montant modique des bourses Erasmus par étudiant, et rappellent qu'elles ne bénéficient pas d'une aide de la part du ministère pour compléter cette dotation.

Plusieurs écoles, enfin, souhaitent que les mobilités des personnels et des enseignants soient mieux reconnues.

Questionnaire Erasmus écoles nationales supérieures

Mobilité Erasmus étudiante entrante

Régions	Etablissements	Effectif 2015/216	Effectif 2016-2017	Durée	FLE	Soutien recherche logement
Ecoles nationales supérieures d'architecture						
Auvergne Rhône Alpes	Clermont	5	4	1 ou 2 semestres	oui	Possibilité logement CROUS
	Grenoble	40	47	1 ou 2 semestres	oui	Oui dans le cadre de la COMUE
	Lyon	24	27	1 ou 2 semestres	oui	Adresses utiles et mise en relation étudiants
	Saint Etienne	7	10	1 ou 2 semestres	oui	Adresses utiles et mise en relation étudiants
Bretagne	Rennes	8	8	1 ou 2 semestres	oui	Convention CROUS + aide par les étudiants de l'école
Grand est	Nancy	8	11	1 ou 2 semestres	oui	Adresses utiles
	Strasbourg	20	19	1 ou 2 semestres	oui	Convention CROUS + mise en relation pour échanges entre étudiants
Hauts de France	Lille	20	21	1 ou 2 semestres	oui	Convention CROUS + adresses utiles
Ile de France	Marne la Vallée	7	6	1 ou 2 semestres	oui	Accompagnement
	Paris Belleville	41	47	1 ou 2 semestres	oui	Adresses utiles
	Paris la Villette	95	93	1 ou 2 semestres	oui	Un guide + convention CROUS avec réservation logements par l'école
	Paris Malaquais	44	37	1 ou 2 semestres	oui	Adresses utiles
	Paris Val de Seine	27	24	1 ou 2 semestres	oui	Partenariat avec résidence étudiante privée
	Versailles	11	13	1 ou 2 semestres	oui	Convention CROUS
Normandie	Rouen	13	12	1 ou 2 semestres	oui	Adresses utiles + accompagnement par un moniteur étudiant
Nouvelle Aquitaine	Bordeaux	35	28	1 ou 2 semestres	oui	CROUS + association étudiants
Occitanie	Montpellier	27	36	1 ou 2 semestres	oui	Quota logements CROUS + base de données

	Toulouse	31	24	1 ou 2 semestres	Oui, via COMUE	Dispositif Toul'box (COMUE)
Pays de Loire	Nantes	70	45	1 ou 2 semestres	oui, à université	Convention CROUS, 60 logements réservés
PACA	Marseille	30	22	1 ou 2 semestres	oui	CROUS + Mise en relation pour colocations
Total écoles d'architecture		563	534			
Dont Ile de France		225	220			
Dont hors Ile de France		338	314			
Rappel : total mobilités sortantes		854	811			
Dont Ile de France		297	268			
Dont hors Ile de France		557	543			
Ecoles nationales supérieures du patrimoine						
Ile de France	Ecole du Louvre	0	5	1 ou 2 semestres	oui	Adresses utiles + possibilités CIUP
	INP	2	3	1 semestre	non	Adresses utiles
Total écoles du patrimoine		2	8			
Rappel : total mobilités sortantes		37	37			
Ecoles nationales supérieures d'art						
Bourgogne Franche Comté	Dijon	10	13	1 semestre	oui	Convention CROUS, tous étudiants bénéficiaires
Centre val de Loire	Bourges	1	1	1 semestre	oui	CROUS + Colocations avec étudiants français
Ile de France	Paris Cergy	6	6	1 ou 2 semestres	Oui, avec université	Adresses utiles + CROUS
	ENSAD	66	66	1 semestre	oui	Adresses utiles et accompagnement
	ENSBA	53	54	3,5 mois en moyenne	oui	Convention CROUS, contingent de 6 logements réservés
	ENSCI	11	17	1 semestre 2 semestres pour MEDes	non	non

Nouvelle Aquitaine	Limoges	4	4	De 3 à 6 mois	non	Oui, CROUS
PACA	Arles	1	3	4 mois	oui	oui, convention avec CCI + adresses utiles
	Villa Arson	4	8	1 semestre	non	Hébergement sur site
Grand est	Nancy	12	10	1 ou 2 semestres	oui	CROUS + échanges entre étudiants
Total écoles d'art		168	182			
Rappel : total mobilités sortantes		110	110			
Ecoles nationales supérieures spectacle vivant						
Ile de France	CNSMD de Paris	40	37	De 3 mois à 1 an	oui	Adresses utiles et mise en relation étudiants
	CNSAD	6	9	1 ou 2 semestres	Non mais un cours spécifique interprétation	non
Auvergne Rhône Alpes	CNSMD de Lyon	28	27	De 3 mois à 9 mois	Qqs places dans cadre COMUE, sinon payant	Adresses utiles + fort accompagnement
Grand est	Ecole du TNS	2	0	1 semestre	non	Mise en relation étudiants
Total écoles spectacle vivant		76	73			
Rappel : total mobilités sortantes		41	45			
Total général mobilités entrantes		809	797			
Total mobilités sortantes		1042	1003			

Questionnaire Erasmus Ecoles nationales supérieures
Nombre d'ETP affectés à l'international et à la mobilité, positionnement au sein de l'établissement

Régions	Etablissements	ETP	Rattachement
Ecoles nationales supérieures d'architecture			
Auvergne Rhône Alpes	Clermont	1,25	Direction des études
	Grenoble	1,60	Direction des études + service recherche
	Lyon	1,2	Direction recherche et partenariat
	Saint Etienne	0,30	Service mobilité internationale, vie scolaire
Bretagne	Rennes	1	Direction des études
Grand est	Nancy	1,5	Direction de l'établissement
	Strasbourg	2	Direction de l'établissement
Hauts de France	Lille	1	Direction des études
Ile de France	Marne la vallée	1	Direction des études
	Paris Belleville	3	Direction de l'établissement
	Paris la Villette	3	Direction adjointe de l'établissement
	Paris Malaquais	1,5	Direction, évolue vers direction de la pédagogie
	Paris Val de Seine	3	Direction de l'établissement
	Versailles	3	Direction en charge études et recherche
Normandie	Rouen	1,6	Direction des études
Nouvelle Aquitaine	Bordeaux	2	Direction de l'établissement
Occitanie	Montpellier	2	Direction des études
	Toulouse	1	Direction de l'établissement
Pays de la Loire	Nantes	1,6	Direction des études
PACA	Marseille	2,1	Direction de l'établissement
Ecoles nationales supérieures patrimoine			
Ile de France	Ecole du Louvre	4	Service RI + Direction des études
	INP	1,25	Service RI + Direction des études

Ecoles nationales supérieures arts plastiques			
Bourgogne Franche Comté	Dijon	1	Direction de l'établissement
Centre val de Loire	Bourges	1	Pôle des formations
Ile de France	Paris Cergy	1	Direction de l'établissement
	ENSAD	2	Direction études et recherche
	ENSBA	2	Direction des études
	ENSCI	1	Direction des études
Nouvelle Aquitaine	Limoges	0,75	Direction de l'établissement
PACA	Arles	2	Direction des études
	Villa Arson	1	Direction de l'établissement
Grand est	Nancy	0,5	Direction des études / Direction
Ecoles nationales supérieures spectacle vivant			
Ile de France	CNSMD de Paris	2	Direction des études / Direction
	CNSAD	0,1	Direction des études
Auvergne Rhône Alpes	CNSMD de Lyon	3	Direction de l'établissement
Grand est	Ecole du TNS	-	Directrice des études elle-même

Fiche de calcul Erasmus de la culture

I - Hypothèses retenues

Nombre de mobilités

10000 professionnels pour la France au total sur 2021-2027, soit en moyenne environ 1400 par an, ordre de grandeur comparable à celui des étudiants de l'enseignement supérieur culture sur le programme Erasmus+ actuel.

Parmi ces mobilités, on prend l'hypothèse de 9000 mobilités courtes, d'une durée moyenne de cinq jours, et 1000 mobilités longues, d'immersion ou résidence, d'une durée moyenne de deux mois

Défraiements :

Per diem hors logement et hors déplacement estimé sur la base des indemnités aux professionnels étrangers versées actuellement par le MC dans le cadre des programmes Odyssée (centres culturels de rencontres), et Profession culture (établissements publics) : 50€/jour, sachant que les institutions qui reçoivent les professionnels sont en charge de leur logement.

Déplacements : en moyenne 300€/déplacement

Multiplicateur à l'échelle européenne

La France représentant 11,3% des professionnels de la culture en Europe (chiffre Eurostat 2016), il conviendrait d'appliquer un multiplicateur de 9 pour obtenir le coût global au niveau européen.

II - Résultats

Coût des indemnités per diem pour des mobilités courtes de 5 jours

$9000 \times 5 \times 50 = 2,250 \text{ M€}$ (pour la France) $\times 9 = \mathbf{20,250 \text{ M€}}$ (au niveau de l'Union européenne)

Coût des per diem des mobilités longues de deux mois :

$1000 \times 60 \times 50 = 3 \text{ M€}$ (France) $\times 9 = \mathbf{27 \text{ M€}}$ (Union européenne)

Coût d'une prise en charge des déplacements :

$10000 \times 300 = 3 \text{ M€}$ (France) $\times 9 = \mathbf{27 \text{ M€}}$ (Union européenne)

Soit un total d'environ $20+27 = 47 \text{ M€}$ si les seuls per diem sont pris en charge, 74 M€ avec la prise en charge des transports.

Les logements seraient à la charge de l'institution qui invite le professionnel, afin de concrétiser son implication effective dans l'accueil.

Dans l'hypothèse où le programme devrait aussi les prendre en charge, le coût global du programme pourrait atteindre 121 M€, sur la base d'un per diem journalier porté de 50 à 100€. (47 € de per diem hors logement + 47€ de per diem pour le logement + 27€ pour les déplacements)